

**Conseil Communal
Aigle**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 JUIN 2023 - CHÂTEAU D'AIGLE, SALLE DES COMMUNES**

Président : M. Pierre CALORE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Didier BADAN
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Pierre CALORE** ouvre la 16ème séance de la législature 2021-2026, 3ème de l'année 2023. Il salue la présence de la Municipalité, la presse, le public et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillers (13 excusés, 2 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié et passe la parole à la Municipalité :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, donne lecture d'une information municipale qui se lit comme suit :

« La Municipalité a été saisie d'éléments nouveaux s'agissant des aménagements de surface de ladite avenue. En effet, et après plusieurs semaines d'échanges complexes avec nos interlocuteurs de la DGMR, direction générale de la mobilité et des routes, nous avons pu obtenir, hier, un certain nombre de garanties quant à l'avenir de cette rue et d'un tronçon voisin. Ces garanties reposent sur le fait que le Grand Conseil a validé, ce mardi même, et directement en deux débats, le premier projet de décret destiné à des entretiens de surface dans le cadre de la stratégie vélo 2035. Si à ce stade il ne s'agit que de réfection modeste dans d'autres localités, le prochain volet devrait comprendre des investissements plus lourds et plus ambitieux dans le sens de ladite stratégie. Nous avons même obtenu l'accord de la Cheffe de département à pouvoir bénéficier des premières subventions majeures de la stratégie vélo 2035 et jouer le rôle de pionnier, valorisant ainsi notre titre envié de capitale mondiale du cyclisme. Nous aurons ainsi le privilège de pouvoir développer le

premier secteur pilote dédié à la mobilité douce, notamment sur les tronçons de l'avenue des Glariers, mais aussi de la route de Lausanne, toutes deux routes cantonales en traversée de localité.

La Municipalité, consciente de plusieurs remarques allant dans ce sens, notamment de la part de commissaires majoritaires, estime qu'il est de son devoir de privilégier un travail approfondi sur cette opportunité afin de délivrer à notre population, un secteur innovant mêlant mobilité individuelle, collective et douce. Nous vous annonçons donc retirer le préavis 2023-11 dans le but précis de finaliser cet automne encore ou en début 2024, un dossier d'importance pour notre cité.

Nous sommes conscients de la perte d'un des arguments principaux à l'urgence résidant dans l'efficace collaboration entre Satom SA et la commune d'Aigle afin de réaliser des travaux coordonnés. Néanmoins, il apparaît que le projet d'installation d'une centrale à énergie non fossile, voulue par les Autorités communales, devra encore passer au travers d'une procédure de mise à l'enquête durant laquelle des opposants à cette énergie non fossile pourraient freiner son développement et donc le raccordement urgent de l'Hôtel de Ville, cet automne déjà, à une énergie propre, encore une fois voulue par les Autorités communales.

La perte économique liée à cette non-coordination s'avère certes modeste, mais pourrait, par contre, générer des coûts supplémentaires de raccordement provisoire de l'hôtel de ville, nous veillerons au respect strict de l'enveloppe importante décidée par ce Conseil, mais ne pouvons pas exclure des surcoûts le cas échéant. L'autre aspect réside dans une période de travaux prolongée ou dédoublée sur l'avenue des Glariers, mais là encore, les processus d'autorisations demeurent incertains.

Nous estimons enfin avoir réalisé un travail correct avec ce préavis d'urgence quant à la nécessaire obtention de la garantie de financement dans le cas d'un développement rapide du CAD, afin de ne pas en être le facteur limitant et demeurons raisonnablement optimiste à pouvoir vous présenter rapidement un nouveau préavis, incluant cette fois le tronçon de la route de Lausanne reliant ainsi deux itinéraires cyclables d'importance. Si des travaux urgents de remplacement de conduites d'eau potable ou d'eau usée devaient être entrepris en cas de rupture, ils le seront en avance sur ce préavis.

Notre décision repose donc sur des faits nouveaux. Nous remercions ici largement les membres de la commission pour leur travail ainsi que l'ensemble des groupes politiques ayant œuvré à sur sujet ».

Il n'y a pas d'autre demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2023-05 du lundi 3 avril 2023, relatif à la réponse au postulat de Mme Jargal Tumurbaatar (PSA & Consorts), déposé le 3 mars 2022 et intitulé « Colonie de vacances d'été accessible aux enfants de famille en situation précaire

2.2 Préavis municipal N° 2023-06, relatif au rapport de gestion pour l'année 2022 – volet gestion

2.3 Préavis municipal N° 2023-06, relatif au rapport de gestion pour l'année 2022 – volet finances

2.4 Préavis municipal N° 2023-07, relatif à la réponse au postulat de Mme M.-D. Genoud-Champeaux (PSA & Consorts), déposé le 17 juin 2022 et intitulé « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! »

2.5 Préavis municipal N° 2023-08 relatif à un crédit pour le réaménagement et l'ouverture du parc Monséjour au public et réponse à la motion de M. Philippe Bellwald (EA) « le parc Monséjour : un espace vert à mettre en valeur »

3. Réponse aux interpellations, postulats, motions

4.1 Postulat Pierre-Yves Brélaz (PLR) intitulé « Pour une vie associative forte à Aigle »

4.2 Postulat Alexandre Favre (PLR) intitulé « Pour la création d'une ou de pépinière (s) urbaine (s) et l'entretien du parc forestier urbain

5. Elections :

- du Président du Conseil communal
- du premier vice-Président du Conseil communal
- du deuxième vice-Président du Conseil communal
- des scrutateurs et des scrutateurs suppléants
- de deux membres à la Commission de Gestion

6. Propositions individuelles

7. Allocution du Président

8. Allocution de M. le Syndic

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023

M. le Président ouvre la discussion :

Mme Anne **CROSET** (EA) annonce les modifications transmises à la secrétaire, qui sont les suivantes :

Au point 7.2 de l'ordre du jour : il faut lire « P + R »

Page 20, deuxième paragraphe : il faut lire « les personnes intéressées... »

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée, la discussion est close.

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, le procès-verbal.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Démissions

- | Lecture de 2 lettres de démissions au sein de la CoGest.

Courriers

- | Courrier de M. Soutter :

M. le Président informe qu'il s'agissait d'une décision du bureau du Conseil sur proposition de la Municipalité d'aller au plus vite avec les rapports, mais les amendements et les vœux se doivent d'être lus par les rapporteurs, ainsi que les conclusions. Il trouve la remarque de M. SOUTTER pertinente et le remercie d'être un fidèle parmi le public du Conseil.

- | Courrier de l'Association des Communes vaudoises pour les 20 ans de sa revue.
- | Invitation à la Fête des Couleurs
- | Courrier de Maître Bula
- | Courrier d'un collectif de jeunes

Ces courriers sont lus et joints au présent procès-verbal.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude **ALLORA**, Municipale

Rejet du recours de Mme Chessex : Mme Chessex a fait recours le 14 juillet 2022 contre la décision de la Municipalité qui refusait d'entrer en matière sur sa demande de gratuité de l'abonnement de bus pour sa fille âgée de 6 ans et rentrant en 3P à la rentrée scolaire 2022. La décision de la Municipalité mentionnait que seuls les enfants des degrés 1P-2P habitant à plus de 1 km de l'école sont concernés par un transport gratuit organisé par la commune. Le chef du département de l'enseignement et de la formation confirme la décision de la Municipalité et a rejeté le recours.

Il est signalé qu'une jurisprudence récente du TF rappelle qu'une distance à parcourir à pied entre 1.5 et 3.0 km en fonction de facteurs tels que le dénivelé ou les conditions météorologiques, pour une durée de marche d'environ 40 minutes, est en règle générale considérée comme étant acceptable.

Dans le cas précis, la distance entre le domicile des enfants et l'école est de 1.5 km, ce qui représente 18 minutes de marche à pied en moyenne. Le recours aux transports publics ne réduirait que de 15 minutes le trajet jusqu'à l'école et de 650 mètres la distance de marche. Le département remarque que le parcours à pied pour aller à l'école sur le site de la Planchette implique que les filles de la recourante empruntent un itinéraire qui est doté de trottoirs et de carrefours dotés de passages pour piétons, à savoir sécurisés.

L'exclusion de toute source de danger y est tout simplement impossible, parce que les circonstances extraordinaires ne sont pas prévisibles.

En conclusion, le chef du département conclut qu'en l'état, la gratuité de l'abonnement de bus sollicitée par Mme Chessex pour sa fille ne peut pas être accordée en l'absence de circonstance objective dûment établie le justifiant.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal

Balade du futur : dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, diverses actions afin de faire participer la population à l'élaboration de cette stratégie ont été élaborées. Parmi elles, un parcours pédagogique participatif à travers la commune a été développé. Ce parcours appelé « la Balade du Futur » est en voie de finalisation et une communication ad hoc sera effectuée dès qu'il sera effectif. Le parcours reliera par une boucle 7 postes situés chacun dans un lieu en lien avec la thématique abordée :

1. Adaptation au climat de demain
2. Energie
3. Biodiversité
4. Alimentation et agriculture
5. Mobilité
6. Bâtiments et espace urbain
7. Consommation

Chaque poste invite à se projeter en 2035 et à imaginer les changements qui seront intervenus d'ici là, pour faire face aux effets du changement climatique, ainsi que pour changer la trajectoire actuelle en matière d'émissions de CO2 notamment. Une série d'exemples de mesures déjà réalisées par la commune permettra en complément, de valoriser le travail accompli jusque-là sur chaque thématique. Chaque panneau est doté d'un code QR afin que les personnes effectuant la balade puissent alimenter les boîtes à idées de chaque thématique. Il sera également possible de se procurer des bulletins papier à l'Office du tourisme et de les y déposer une fois la boucle effectuée.

Eclairage public : comme annoncé lors du précédent conseil en répondant à une question, les horaires de l'éclairage public vont s'adapter pendant la période estivale. En effet, dès cette semaine, délai des prestataires oblige, l'éclairage aura lieu jusqu'à minuit, puis reprendra à 5h00 du matin. À noter que durant l'été, la Municipalité planchera sur les mesures à prendre en prévision des futures nouvelles restrictions énergétiques annoncées par le Conseil fédéral, et connue sous le nom de INOPIA II.

Rues cyclables : concernant le projet de zone 30 sur l'avenue du Châtelard et l'instauration d'une rue cyclable sur les Chemins du Châtelard, des Vergers et des Pommiers, comme annoncé au dernier Conseil, la publication FAO a eu lieu. Elle s'est terminée le 16 juin dernier et n'a fait l'objet d'aucune opposition. À noter que désormais, l'ensemble de la zone sous-gare à l'est de la route d'Evian sera ainsi en zone 30 km/h. Les travaux vont pouvoir se dérouler pendant l'été, ce qui permettra de bénéficier des nouveaux aménagements d'ici la rentrée scolaire.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic :

Taxe de séjour : le règlement sur la taxe de séjour a été approuvé par le Département et la Municipalité a décidé de son entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Municipalité : ont été désignés pour l'année politique 2023-2024 la 1ère vice-Présidente en la personne de Mme M. ALLORA et le 2ème vice-Président M. F. COTTIER.

Félicitations : M. le Syndic adresse, au nom des Autorités aiglonnes, ses sincères félicitations à M. Stéphane MONTANGERO pour son élection en tant que 2ème vice-Président au sein du Grand Conseil.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL 2023-05 DU LUNDI 3 AVRIL 2023 RELATIF À LA RÉPONSE AU

POSTULAT DE MME JARGAL TUMURBAATAR (PSA & CONSORTS), DÉPOSÉ LE 3 MARS 2022 ET INTITULÉ "COLONIE DE VACANCES D'ÉTÉ ACCESSIBLES AUX ENFANTS DE FAMILLE EN SITUATION PRÉCAIRE".

Mme Martine **CHESEAUX** (PLR) donne lecture de l'amendement et des conclusions du rapport de la commission.

La discussion est ouverte sur l'**amendement qui est le suivant** :

Amendement de la commission : la commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pieds deux camps d'été, un pour les petits et un pour les plus grands, camps à la journée, sur le modèle des camps d'automne

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, remercie la commission pour le travail effectué et informe que la Municipalité propose d'accepter l'amendement. À la suite de la séance de commission, l'AJA a été contactée, car elle avait déjà toute une série d'actions à mettre en place, dont une semaine d'activités du 7 au 11 août 2023 au Fahy pour les enfants de 7 à 10 ans. Par rapport à un appel au projet lancé par le Canton pour les activités extra scolaires pour les enfants de l'EVAM, un projet sera déposé par l'association AMIS d'ici à cet automne pour répondre à cette problématique d'enfants un peu plus défavorisés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote sur l'amendement de la commission :

À main levée, l'amendement est accepté à la majorité (2 avis contraire, 2 abstentions)

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Didier BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions **amendées** et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (3 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis 2023-05 du lundi 6 février 2023, amendé, relatif à la réponse au postulat de Mme Jargal Tumurbaatar (PSA & Consorts), déposé le 3 mars 2022 et intitulé « Colonie de vacances d'été accessibles aux enfants de famille en situation précaire ;
- | **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport-préavis N° 2023-05 **amendé**.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-06 RELATIF AU RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022 - VOLET GESTION

M. le Président fait passer en revue les comptes :

Une discussion a lieu sur le passage en revue des premières pages. De là, le Président fait passer au vote du Conseil le souhait de passer sur ces chapitres. Celui-ci révèle un vote égal, la voix du Président faisant foi, la

discussion des pages 1 à 94 sera passée dans les divers.

1. Administration générale p. 98 à 107 :

M. Patrice **BADAN** (UDC), au compte 180.3517.83 Bus Agglomération, note un dépassement de CHF 380'000.- dans les comptes par rapport au budget. Lors du budget 2023, la Municipalité avait indiqué recevoir des factures qu'elle se devait de payer. Une commission à Collombey a démontré que ce n'est pas du tout la façon dont les choses se font. La Municipalité doit bel et bien tenir compte des budgets qui lui sont alloués et doit tout faire pour s'y tenir. Elle pourrait faire son mea culpa par rapport à ce qu'elle a dit et annoncer quelles seront ses attentions à l'avenir par rapport aux décisions qui seront prises par le Conseil.

La discussion est close.

2. Finances p. 108 à 113 : la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments p. 114 à 129 :

Mme Anne **CROSET** (EA) se réfère au compte 367.3122.00 Gaz (imm. Mon Séjour). Il est évident que l'année dernière, le prix du gaz était particulièrement élevé. À telle enseigne que les comptes 2021 sont passés de CHF 48'000.-, à près de CHF 71'000.- l'année dernière. Elle demande s'il est possible que soit envisagée une meilleure répartition des frais entre la commune et les locataires et également de pouvoir les inciter à faire des économies.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, répond que dans un premier temps, les charges sont comprises dans le contrat de bail. Ensuite, il se renseignera pour savoir comment il est fait et reviendra lors d'une prochaine séance. Mais il est tout à fait possible d'inciter les locataires à économiser un maximum. Il rappelle qu'un préavis va bientôt sortir sur la rénovation de ce bâtiment.

La discussion est close.

4. Travaux p. 130 à 139 :

M. Philippe **BELLWALD** (EA), en page 191 - comptes de réserve, constate une utilisation, en 2022, sur un aménagement routier UCI de CHF 55'000.-. Il demande où cela se trouve dans le chapitre 431.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) n'a pas de question, mais il aimerait que la Municipalité réponde. Lorsqu'un Conseiller pose une question, le minimum est d'y répondre.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, comprend la remarque de M. BOREL, mais il faut aussi comprendre qu'une question qui saute des pages 128 à 131 pour venir sur les comptes de réserve, puis poser la question sur les comptes 431 en lien avec l'entretien routier, nécessite une recherche de la part de la Municipalité. Pour répondre à M. le Conseiller Ph. BELLWALD, il doit s'agir d'un aménagement routier de l'UCI qui a été porté au compte de réserve et qui a ensuite été utilisé au travers d'un préavis qui n'est pas encore bouclé. Mais sous toutes réserves, cela nécessite tout de même une vérification. Il note au passage que M. BELLWALD, étant membre de la commission de gestion, aurait pu se renseigner lors de l'une de leurs séances, au lieu de prendre la Municipalité au dépourvu.

M. Bernard **BOREL** reprend la parole pour dire qu'il y a une question antérieure de M. P. BADAN sur laquelle il n'y a pas eu de réponse.

M. Grégory **DEVAUD** répond que la Municipalité a considéré qu'il ne s'agissait pas d'une question, mais d'une intention décrite par M. le Conseiller P. BADAN qui demandait que la Municipalité fasse son mea culpa par rapport à ces éléments-là. Les comptes sont ce qu'ils sont, la thématique de MobiChablais est une thématique propre à elle-même et les travaux évoluent. La législation valaisanne n'est pas la même que la vaudoise, les conclusions de la commission de gestion de la commune de Collombey ne seraient pas tout à fait les mêmes sur le territoire vaudois. C'est un travail qui est en cours, un amendement a été déposé

dans le cadre du budget et il y aura des travaux qui viendront, d'une part du Copil MobiChablais et d'autre part des TPC.

La discussion est close.

5. Instruction publique et culte p. 140 à 145 : la parole n'est pas demandée.

6. Police p. 146 à 151 : la parole n'est pas demandée.

7. Service social p. 152 à 153 : la parole n'est pas demandée.

8. Service des eaux p. 154 à 155 : la parole n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature p. 156 à 169 : la parole n'est pas demandée.

Bilan et extrait de comptes p. 171 à 193 :

En page 192, préavis 2015-12 – bâtiments scolaires, M. Philippe **BELLWALD**, constate des dépenses pour CHF 520'000.- et aujourd'hui, les investissements au 31.12.2022 sont nettement supérieurs à ce que le Conseil a alloué. S'il ne fait erreur, aucune information n'a été donnée en séance de Conseil et ni la CoFin, ni la CoGest ne relèvent ce point.

Dans le préavis 2018-14 - installations sportives, des dépenses ont eu lieu de CHF 48'000.- en 2022, portant le dépassement total de ce préavis, par rapport au crédit alloué par le Conseil, à CHF 300'000.-. Il demande à avoir des informations sur ces dépenses.

Ensuite, dans les préavis futurs, des libellés parlent de transformations et agrandissement du bâtiment « Aigle-Ancienne » pour CHF 95'000.- ; ceci est supérieur à ce que la Municipalité peut engager pour des questions extraordinaires et imprévues.

Finalement, en page 193, pour la rue Margencel, l'année dernière il avait été noté que CHF 300'000.- avaient été dépensés sans préavis. La CoGest avait demandé à la Municipalité de présenter au Conseil un préavis, elle avait répondu ne pas vouloir le faire tout de suite. Mais on voit qu'aujourd'hui, dans le compte réserve Margencel 13, CHF 130'000.- sont alloués sans aucune annotation dans le rapport.

M. Grégory **DEVAUD** répond que pour les bâtiments scolaires de la Planchette, trois préavis sont toujours en cours : le DDM, le Kiwi et les installations sportives. Une communication au Conseil a été faite par M. le Municipal F. COTTIER sur un dépassement de l'un de ces préavis, respectivement un non-engagement sur l'autre, bien qu'il ne faille pas considérer pouvoir prendre sur l'un pour mettre sur l'autre. Ces trois préavis, une fois l'entier des subventions touchées par rapport aux installations sportives, respectivement le bouclage par rapport aux aménagements extérieurs du DDM et du Kiwi, seront bouclés et transmis à la CoGest pour faire état de ces éléments.

Sur la question du bâtiment de l'Aigle-Ancienne, le montant de CHF 95'000.- concerne les pré-études réalisées par rapport au préavis de rénovation prévu de ce bâtiment qui est d'ailleurs porté au plan des investissements. Il est d'usage de le faire de cette manière-là, indépendamment des compétences municipales par rapport à des engagements à futurs.

Sur Margencel, la réponse a déjà été donnée l'année dernière. Il ne faut pas mélanger la rue Margencel et Margencel 13. Sur la rue, tous les engagements ont été pris à l'époque des constructions voisines, dans le but de pouvoir raccorder les conduites d'eau, les égouts, les infrastructures souterraines. Un premier préavis avait été présenté, retiré, pour revenir avec un préavis plus cohérent avec la manière plus moderne de développer la ville et en particulier sa mobilité multimodale sur ce tronçon. Un préavis viendra pour la rue Margencel. M. le Syndic précise encore que la Municipalité l'a bien expliqué, nous sommes dans un élément circulaire par rapport au carrefour Margencel-gare, à la place de la gare, puis au carrefour Frédéric Rouge et enfin la rue Margencel pour boucler ces éléments.

M. Philippe **BELLWALD** rebondit sur les propos de M. le Syndic. Peut-être bien que ce sont les us et coutumes à Aigle depuis quelque temps de vouloir faire des études sans les annoncer au Conseil. Quand il commence à y avoir des dépenses de près de CHF 100'000.-, cela mériterait un préavis. À côté de cela, concernant le giratoire de Margencel, il voit dans le rapport en page 192 - état des investissements, préavis et amortissements, au préavis 2016-03, qu'il y a eu un octroi de CHF 735'000.- par le Conseil. À la fin de 2022, on était à CHF 740'000.- de dépenses, et s'il regarde les amortissements, la commune a amorti dans ses comptes CHF 19'000.- ; ceci est en contradiction avec les CHF 130'000.- qui se trouvent dans les comptes de réserve. Il y a là, quelque chose qui ne fonctionne pas et il demande des explications.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) renvoie une question à M. le Conseiller Ph. BELLWALD. Il fait référence à CHF 19'000.-, mais ne sont-ils pas en rapport avec le préavis 2016-02 - réfection Sous le Bourg ?

M. Philippe **BELLWALD** répond qu'il s'agit bien de CHF 32'500.-

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, ajoute que le montant de CHF 55'000.- du réseau routier de l'UCI a été passé dans le compte 431.3311 – amortissements, ouvrages génie civil.

La discussion est close.

Divers :

Mme Catherine **KRÜMEL** ajoute, en page 23, que la CoGest a été présidée par Mme Mito DINI et non M. Ph. BELLWALD.

M. Philippe **BELLWALD** note qu'en page 38, il est fait mention du bouclage de certains préavis par la Municipalité durant cette année 2022. Il est étonné de voir que figurait le préavis 2021-22 relatif à l'adoption de la zone réservée. Cette zone est toujours en cours et manifestement si, prenant l'exemple du préavis 2023-09 pour la zone en Martinet, il y a eu une prolongation de trois ans de cette zone réservée. Il semblerait que la Municipalité va un peu vite. Il souhaite avoir des explications. En tant que « bénéficiaire » de cette zone réservée, le problème n'est toujours pas réglé, il se résoudra peut-être dans quatre ou cinq ans.

M. Grégory **DEVAUD** répond que la question avait été remontée par la CoGest. Il a été répondu que ce préavis est bouclé puisque toutes les dépenses liées audit préavis sont réglées. Aujourd'hui, il y a une procédure en cours qui ne figure pas dans ce rapport, ce sont des choses à corriger dans le futur. Un certain nombre de procédures qui suivent celles de la LATC qui sont des procédures qui viennent devant le Conseil pour être validées avec des propositions de réponses pour lever l'opposition, partent ensuite au Canton. Jusqu'à aujourd'hui, ces éléments n'ont pas été intégrés au rapport de gestion, puisque c'est le département qui signifie la levée des oppositions aux recourants. Effectivement, les parties prenantes sont soit la Municipalité, soit le Conseil communal. Il y aura lieu, à futur, de pouvoir intégrer ces éléments-là. Effectivement, il y a toujours un recours pour ce carrefour, au Tribunal Fédéral qui a été adressé sur ce sujet. C'est une procédure distincte du préavis qui est finalisé en termes d'engagement financier. Aujourd'hui, cette zone réservée court toujours, puisqu'elle a une valeur de base de cinq ans. S'il fallait devoir prolonger de trois ans, la procédure serait la même que celle du secteur du Martinet. Une procédure de publication de mise à l'enquête de la zone réservée sera lancée, pour trois ans supplémentaires, avec des procédures ouvertes. Le PACom dans sa version finalisée a été transmis au département. La Commune a bon espoir, si ce Département respecte les délais, d'avoir d'ici l'automne un retour d'examen préalable, une mise à l'enquête et la mise en vigueur au plus vite de ce nouveau PACom qui lèvera cette zone réservée telle que c'était prévu.

Mme Anne **CROSET** n'est pas sûre d'avoir bien suivi le raisonnement juridique de M. le Syndic. Un recours a été déposé au TF. Il est actuellement en cours. La commune étant partie prenante dans cette opération, elle demande pourquoi ce préavis est bouclé.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'il ne faut pas mélanger une demande de crédit et un préavis pour faire valider une zone réservée et des engagements financiers comme les études qui vont avec par rapport à une zone réservée, et les procédures qui viennent ensuite et qui sont, en cas de besoin de conseils juridiques, financées par le budget général. Ce préavis est bouclé dans le sens où la zone réservée est appliquée, c'est une

particularité. L'opposant n'a sûrement pas saisi cet élément, puisque la particularité de la zone réservée s'applique dès sa mise à l'enquête. Il peut y avoir plusieurs procédures derrière, elle est de ce fait, approuvée et mise en vigueur dès sa mise à l'enquête. C'est totalement différent qu'une autre réglementation, qu'un autre plan partiel d'affectation ou qu'un PACom.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) lit, en page 36 - commission municipale embellissement de la ville, qu'il a été décidé de mettre en veilleuse cette commission et demande pour combien de temps.

M. Grégory **DEVAUD** répond que, d'entente avec la commission, elle a été mise en suspens pour différentes raisons. D'une part, ses membres n'ont pas pu s'organiser en termes de présidence de la commission et de secrétariat et ils ont considéré également que les remarques et observations qui étaient apportées durant cette commission et leur suivi pouvaient l'être directement auprès de la Municipalité. La commune corrige et fait directement le compte-rendu à la personne par rapport à ses observations. Il faudrait peut-être revoir le format de la commission, tous ses membres font partie du passé, elle a été créée afin de rassembler un réseau de fins observateurs du développement de la ville et des petits détails. Malheureusement, on s'habitue aux mauvaises choses, et ces personnes étaient appelées à pouvoir remonter un certain nombre d'observations. Ce qui n'empêche pas d'être fait par tout un chacun, sans être réunis lors d'une séance de commission. L'équipe communale fait un travail exceptionnel, mais ne voit pas tout, partout. Cependant, il prend note de la remarque pour y travailler durant l'été. Plusieurs commissaires ont indiqué avoir une petite frustration par rapport à cette commission. L'appel aux citoyens est fait pour relayer toute remarque ou bonnes idées. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui va être probablement intégré dans une prochaine refonte du site Internet de la commune, avec un onglet « remarques, propositions », une sorte de guichet virtuel.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) souhaite expliquer pourquoi il n'a pas signé le rapport de la CoFin. Tout d'abord, la presse a parlé de comptes vertigineux, ce qui l'a un peu gêné, car ils ne sont pas si bons que cela. Il fait allusion à la marge d'autofinancement calculée qui ne ressort pas très clairement dans le rapport ; le bien comptable de CHF 2'000'057.- est une vente unique d'un terrain. Le terrain a disparu, l'argent est là, mais ce n'est pas du tout un résultat de l'exercice. De même, le solde de la péréquation 2021 de CHF 2'440'000.- qui a été reçu en 2022, est une rentrée exceptionnelle. Cela ne va pas être renouvelé d'année en année. La marge d'autofinancement annoncée dans la presse est de 8.8 millions, mais en comptant bien, elle tombe pour plus de la moitié pour arriver à 4.3 millions, ce qui est faible. Ceci est dit pour tempérer la tendance à l'euphorie de cette Assemblée.

Dans les anomalies constatées, il y a évidemment le compte Cinérive, pour un montant de CHF 300'000.- qui figure dans la fortune de la commune, mais dont elle ne peut prendre un sou sans l'accord de Cinérive SA. Il y a également la dépense qui a été faite pour les TPC. Son collègue P. BADAN en a d'ailleurs parlé, CHF 350'000.- dépensés sans demander une autorisation au Conseil communal. Et enfin, le sanctuaire du vin, pour lequel une dépense de CHF 58'000.- a été faite par la Municipalité, sans autorisation du Conseil communal. Cet objet ne peut pas faire partie des compétences de la Municipalité, étant donné qu'il n'est pas imprévisible, ni urgent. Devant ces inexactitudes et ces exagérations, il a trouvé que le rapport de la CoFin était gentil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) donne lecture des points essentiels, des conclusions du rapport de la Commission de Gestion, ainsi que les vœux, observations et réponses de la Municipalité :

VŒUX :

Vœu N° 1 : la COGEST demande instamment à la Municipalité de bien vouloir partager le fichier Excel du tableau de bord des préavis et l'en remercie.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de ce vœu. Elle transmettra à la COGEST trimestriellement le fichier EXCEL du tableau de bord des préavis (avril, juillet, octobre et janvier).

OBSERVATIONS :

Observation N° 1 : concernant le préavis 2016-03 « la vente et la démolition du bâtiment Margencel 13, ainsi que la réalisation d'un giratoire », le permis d'habiter n'a toujours pas été remis à la COGEST pour clôturer l'examen.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité précise qu'elle attend des mesures de sécurisation du parking en ce qui concerne les risques d'inondation. Toutefois, le délai de fin avril n'a pas pu être tenu, car les propriétaires étudient une solution alternative moins impactante au niveau des travaux à entreprendre. Ils sont en contact avec l'ECA. Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, la Municipalité va leur délivrer le permis pour le bâtiment, mais pas pour le parking.

Au nom de la COGEST, M. TILLE accepte la réponse.

Observation N° 2 : concernant le préavis 2013-08 « Regroupement sur un seul site de la bibliothèque municipale, du Crime Parfait et de la ludothèque, incluant la création d'une médiathèque » et 2015-13 « L'achat de l'ancienne scierie, rue du Molage 37 et l'aménagement du 1er étage, en vue du déménagement de la bibliothèque municipale d'Aigle », le fait que le dossier ait échappé à son contrôle interpelle la COGEST. Il y a lieu de mettre en place un processus qui couvre ce risque.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte cette observation et relève que l'engagement qu'elle prend dans le vœu N° 1 ci-dessus sur le suivi des préavis, permettra à la COGEST de suivre l'état de situation de tous les préavis.

M. TILLE informe que la commission accepte cette réponse et pour conclure, il remercie Mme Mito DINI pour son excellent rapport, ainsi que Mme Laurence BURNIER et M. Bruno BERSIER, démissionnaires, pour tout le travail effectué durant leurs années au sein de la CoGest et avec lesquels il a passé des moments inoubliables.

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** revient au point 4 – promotion CAD. Les membres de la CoGest ont été appelés à signer une clause de confidentialité. C'est un mode de faire qui est relativement rare pour une commission de gestion. Elle souhaite savoir si cette clause concerne des intérêts tiers ou s'il s'agit d'une question de sécurité. Car à part ces deux motifs, elle ne voit pas sur quoi cette clause pourrait porter.

M. Stéphane **TILLE** répond que la CoGest a signé un accord de non-divulgaration sur l'entier de la convention et non pas sur des éléments spécifiques. Il aurait souhaité que certains éléments puissent être confidentiels et que les autres puissent être divulgués.

Mme Anne **CROSET** n'est pas du tout satisfaite de cette réponse. Elle se demande même si le fait de demander cette signature aux membres de la CoGest est licite.

Sa deuxième question porte sur un point que Mme DINI n'a pas soulevé. Comme il n'a pas été possible de poser une question sur 85 pages du rapport municipal, ce qui, à son avis, pourrait être regardé comme un vice de forme, elle pose la question ici. Elle porte sur la rubrique - autorisation de plaider - en page 28 du rapport municipal. Il s'agit d'une présentation de pas qui opposent le propriétaire du Moulin-Neuf à la commune pour une question de non-conformité d'installation anti-feu du bâtiment. Elle a été éberluée de constater qu'un litige d'importance assez minime puisse s'éterniser pendant une dizaine d'années. La dernière phrase dit que « *le dossier suit son cours* ». Elle désire savoir où la commune en est précisément, si la Municipalité est satisfaite des prestations de ses avocats qui lui paraissent, en l'espèce, faire montre d'une inefficacité assez suffocante. Pour conclure, elle aimerait également savoir combien ce contentieux interminable a coûté d'argent public à la

collectivité depuis 2011. Elle serait reconnaissante envers la Municipalité de bien vouloir fournir des chiffres détaillés, année après année, ainsi que le total, ceci de préférence à la CoGest.

M. Grégory **DEVAUD**, sur la forme, répond qu'un certain nombre de coquilles devront être corrigées. Il y a une inversion de dates qui est faite, puisqu'elles sont mentionnées 2014-2015. Cela ne porte pas conséquence à la lecture de ces éléments, mais elles seront corrigées.

Sur le fond, le dossier suit son cours et la Municipalité est satisfaite des prestations de ses conseils juridiques. On vit dans une magnifique démocratie où le recours à tout sujet, à tout objet, est possible. Il prend pour exemple le Président de la Commission de recours qui connaît d'autres cas qui durent depuis un certain nombre d'années, où l'arsenal juridique déployé par les opposants fait preuve d'une imagination débordante. Cela mène même à se faire attaquer personnellement sur certains éléments des procédures. Cela devient assez compliqué lorsque l'on utilise chaque bout de phrase, chaque possibilité donnée aux recourants pour pouvoir faire ici ou là, recours sur, parfois, plusieurs objets en même temps. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, un certain nombre d'opposants utilisent toutes les possibilités qui leur sont données, afin de chercher à aller défendre leurs intérêts. C'est un droit, mais cela prend du temps, coûte de l'argent et au final, parfois les choses ne se font pas, mais dans ce cas précis, il y a un certain nombre d'allers-retours. La partie prenante principale est l'ECA et à chaque fois qu'il y a un délai demandé qui est accordé, qu'il y a un recours sur une autre décision, cela repousse d'autant la décision finale, respectivement les procédures qui sont en cours. C'est un cas, mais il y en a d'autres. Il retient la demande de Mme CROSET de pouvoir chiffrer le coût, soit pour l'administration, soit en lien avec les conseils juridiques pour les oppositions. À ce moment-là, M. le Syndic prend l'engagement que la Municipalité fera une mise à jour des coûts engendrés par les oppositions, les recours et tout ce qui est déployé, parfois à juste titre et dans le bon droit des opposants, pour s'opposer à une décision.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense qu'il faut regarder la position des gens qui travaillent dans le cadre de la Satom. En français, en suisse ou en vaudois, on appelle cela un embargo. Il est interdit, lors de tractations, de divulguer tout ce qui se fait, car comme l'a dit M. le Syndic, tout est ouvert pour faire des recours avant que quoi ce soit ait été prononcé. Avant d'avoir pu travailler, on veut déjà des détails. Mais avant d'avoir les détails, il faut bosser dans le bon sens ; si tout un chacun sait tous les secrets, il va encore en inventer pour engendrer encore plus de frais. Il faut comprendre que tout le monde n'a pas besoin de savoir ce que les gens achètent et à quel prix ; chacun se débrouille comme il peut. Il faut être un peu compréhensif et ne pas jeter la pierre à ceux qui prennent le temps et qui ne veulent pas que tout se sache.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-06 RELATIF AU RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022 - VOLET FINANCES

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture des points principaux, ainsi que des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte :

M. Bernard **BOREL** (les Verts), prend la parole pour dire qu'en tant que membre de la CoFin, il a signé ce rapport de majorité. Il n'y a pas de minorité, mais M. BACCA a été plus sévère avec le travail de la commission, ainsi qu'avec la Municipalité. Il est difficile de refuser des comptes qui sont, au final, bons, avec une marge d'autofinancement aussi importante que celle-ci, même s'il en convient, une grande partie est exceptionnelle. Il salue le fait d'avoir pu profiter de cette grande marge d'autofinancement pour en faire des fonds de réserve, plutôt que de vouloir absolument diminuer la dette. Il faut voir une gestion du ménage tout à fait saine et en analysant ces comptes, on ne peut pas reprocher des dépenses somptuaires de manière

globale et à la manière un peu « Macron ». Ce qui est un peu finalement le travail qu'il faut faire. Il voudrait souligner, dans cet exercice, que les comptes les plus importants pour lui, qui sont ceux de la transition énergétique, écologique et de la cohésion sociale, soient réellement utilisés et non pas simplement thésaurisés, tout en sachant qu'il n'y a pas l'argent derrière. C'est une manière de dire que quelque chose va être fait, en particulier dans ces deux domaines. En effet, les deux choses vont de pair. Il croit savoir que c'est la première fois qu'il y a un fonds de provision sociale et il le salue. En dehors des quelques personnes qui passent entre les mailles du filet fédéral et cantonal, le plus important travail de cohésion sociale que le niveau communal peut faire, est axé sur la prévention et la promotion de la cohésion sociale. Et dans ce sens-là, il en appelle de ses vœux que ce fonds, ou une partie, soit utilisé pour créer un poste de responsable de cohésion sociale ou en tout cas, de faire un rapport qui a d'ailleurs été promis, qui montre que la commune d'Aigle, ville de plus de 11'000 habitants, a une réelle politique de cohésion sociale. Et M. BOREL veut prendre la création de ce fonds comme étant une volonté de la Commune et de la Municipalité, de prendre ce problème au sérieux. Il souhaite encore une fois que les fonds énergétiques soient utilisés le plus rapidement possible dans les projets, car la transition écologique est urgente. En s'habituant trop à dire qu'il y a urgence climatique et qu'il faut simplement s'adapter, il pense que c'est une vision un peu dangereuse. Il souhaite rappeler l'importance d'avoir une réponse rapide à cette urgence climatique.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, remercie M. le Conseiller B. BOREL pour ses propos. C'est dans ce sens-là que la Municipalité souhaite avancer en ayant notamment créé ce nouveau fond pour la cohésion sociale. Comme l'a relevé très justement la CoFin, il s'agit de faire un règlement pour pouvoir mettre en œuvre ces nouvelles prestations.

Pour répondre à M. le Conseiller M.-J. BACCA sur les propos qu'il a d'ailleurs déjà tenus au sein de la CoFin et auxquels il a déjà répondu, il le fait volontiers encore une fois en plénum. Tout d'abord, la Municipalité n'est pas euphorique, ni stratosphérique, ni volubile dans ses paroles. Il a sous les yeux le communiqué de presse qu'elle a sorti pour l'exercice bénéficiaire 2022. Elle l'a qualifié de bon, sans plus, avec toutes les explications voulues. Il est vrai qu'il y a une marge d'autofinancement en progression par rapport aux moyennes des années dernières et en particulier à l'année 2021. Il y avait au budget CHF 2,7 millions, CHF 8,82 millions ont été réalisés. Certes, des terrains ont été vendus, mais d'autres ont été acquis. La Municipalité ne fait donc pas n'importe quoi pour embellir cette marge d'autofinancement qui est calculée, comme l'a relevé la CoFin dans son rapport, selon la règle sur la comptabilité des communes, en tenant compte de tous ces éléments. Concernant la péréquation, il y a eu des bonnes surprises ces dernières années, heureusement. La Commune reste bénéficiaire par rapport à ce calcul et va le demeurer si la nouvelle péréquation cantonale va être adoptée par le Grand Conseil. C'est donc positif pour la commune d'Aigle et il est vrai qu'il y a toujours le décalage d'un exercice par rapport aux comptes pour comptabiliser celle-ci. Au niveau des frais, la Commune a maîtrisé ses charges. M. BACCA ne dit pas qu'il y a 14,3% d'augmentation de recettes par rapport au budget, ce qui contribue aussi à ces bons résultats qui, encore une fois, ne sont pas considérés comme euphoriques par la Municipalité. Elle va continuer à gérer les finances communales de la manière dont elles ont débuté lors de la nouvelle législature, avec la même rigueur, avec la même prudence et sans vouloir faire des dépenses inutiles et dépasser le plafond d'endettement qui a été alloué. Et surtout, en maîtrisant la contribution à payer les charges d'intérêts et à amortir les investissements, comme cela est prévu dans tous les préavis.

M. Patrice **BADAN** (UDC) revient sur le gain comptable de la vente immobilière de deux millions de francs. Cela résulte de la vente de la parcelle sise en Chalex qui a été vendue aux CFF et qui comporte une route qui mène à Saint-Triphon. La Commune a donc vendu le terrain avec cette route et le Conseil communal avait demandé que si la route était vendue, elle soit reconstruite aux frais de l'acheteur. Car si dans le gain comptable de deux millions il faut prendre en charge la route, il faudrait peut-être créer une réserve à ce sujet.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la route est toujours du domaine public. Il s'agissait de pouvoir donner le feu vert à la vente du terrain et uniquement le terrain, terrain privé communal, qui a été réalisé. Il avait pris un certain nombre d'engagements qui ont été tenus, les CFF ont été informés des débats du Conseil communal et effectivement, ils démarrent le processus qui sera relativement long et à un moment donné, il y aura une nouvelle négociation ; que ce soit par une compensation nature, c'est-à-dire que ce soit reconstruit directement sur une autre parcelle d'acheminement encore à définir, puisqu'une étude mobilité sera réalisée, ou alors via une servitude, mais avec une valeur un peu dans le même mécanisme que pour le gymnase. Il confirme que la route est toujours du domaine public, elle n'est pas propriété des CFF et que des démarches vont encore venir devant ce Conseil à futur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Didier BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et **à une large majorité des membres présents (9 avis contraire, 3 abstentions), le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2023-06 relatif au rapport de gestion pour l'année 2022 ;
- | **Ouï** les rapports des commissions des Finances et de Gestion chargées de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2023-07 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MME M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) & CONSORTS, DÉPOSÉ LE 17 JUIN 2022 ET INTITULÉ "GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS AIGLONS POUR SA POPULATION, À COMMENCER PAR LES ENFANTS ET LES SÉNIORS ? POURQUOI PAS !"

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Samuel **OBI** (les Verts) remercie la Municipalité pour le tableau des subventions proposées, se trouvant en page 10 du préavis, car il clarifie beaucoup de choses. Il est assez compliqué de comprendre les différentes possibilités, sur ceux qui ont droit ou non au 20% ou au 50%. Il voit également qu'il parle des élèves jusqu'à la 11S, des seniors et des adultes. Mais il demande ce qu'il en est des enfants de 16 à 17 ans, qui ne sont plus des élèves, mais qui ne sont pas encore des adultes.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que les enfants qui sont dans ce flou sont assimilés à des adultes. Sur le rapport de la commission qu'elle remercie pour ses travaux, et particulièrement sur l'amendement, celui-ci va à l'encontre du souhait de la Municipalité qui, dans sa réponse au postulat, voulait soutenir en priorité les écoliers et les seniors, et surtout répondre à la question de comment mettre la gratuité pour les enfants 1P à 4P. Elle souhaite aussi encourager l'abonnement de bus pour les 5P à 11S, sans leur donner la gratuité, ceci dans l'idée de favoriser la marche pour les plus grands.

Puis, un encouragement tout de même marqué pour les seniors, avec cette carte à 120 courses qui sera proposée d'ici à la fin de l'année et une envie de la Municipalité de soutenir les personnes les plus nécessiteuses de la commune, sans donner absolument à tout le monde. Il y a également une problématique qu'il n'est pas possible de chiffrer actuellement, c'est quel appel d'air cela peut donner d'avoir une subvention à 50% pour toute la population, avec des coûts qui peuvent atteindre assez rapidement des sommes élevées. Pour la Municipalité, ce subventionnement est une première étape en lien avec les vœux de la commission qui demandent également d'étudier une possible extension de la subvention communale au-delà de la zone 80 sur le périmètre de MobiChablais. C'est quelque chose qui doit être discuté au sein de leur CoPil, mais il s'agit bien entendu de vœux que la Municipalité accepte, qui sont d'ailleurs très pertinents. Le premier vœu prévoit de laisser vivre une première année cette subvention augmentée pour la population et pour les écoles, puis

d'attendre le premier rapport et de revenir par la suite avec éventuellement une subvention augmentée pour toute la population.

Par rapport à l'utilisation du taxi (vœu N° 3), Mme la Municipale, en collaboration avec M. le Syndic, a reçu les deux familles. Des discussions ont eu lieu avec elles pour essayer de trouver des solutions. Ces deux familles sont ouvertes au fait que ce soit des personnes mandatées par la commune, qui aillent chercher leurs enfants. Cette solution est en train d'être mise en place avec une annonce prochaine qui va paraître dans la presse pour recruter le chauffeur, avec des coûts bien en dessous que le taxi.

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) n'a pas tout à fait compris cette histoire. Si on fait une subvention pour les transports publics et transports en commun, c'est bien pour inciter les gens à les utiliser et à renoncer aux transports privés dans la perspective d'une réduction de CO₂ et du réchauffement climatique. Il ne comprend pas pourquoi il faut aller se « *déculotter* » auprès de la Municipalité ou de son secrétariat pour justifier de prestations complémentaires et avoir droit d'une réduction. Il trouve cela stigmatisant et honteux. Ce genre de réflexion devrait conduire la Municipalité et la commission à réfléchir sur le fondement même de cette intention qui est celle du mandant des transports gratuits pour les enfants et les seniors.

M. Alexandre **FAVRE** remercie Mme la Municipale M. ALLORA pour la prise en considération des trois vœux. S'adressant à M. SCHNEGG, il lui indique que l'amendement cherche à faire en sorte que tout le monde soit sur le même pied d'égalité, qu'il n'y ait pas de différence entre les uns et les autres comme l'estimait justement la commission. Il ne comprend donc pas l'amalgame.

Mme Anne **CROSET** (EA) a cru comprendre que Mme ALLORA avait parlé du vœu N° 1. Vu la qualité relativement médiocre de la sonorisation, cet élément l'a échappé. Elle aimerait avoir la certitude que lors du premier Conseil de 2025, les Conseillers auront, entre les mains, un bilan précis.

M. Patrice **BADAN** (UDC) demande si la Municipalité s'est assurée du respect de la constitution fédérale. Dernièrement, il y a eu pas mal de jurisprudences à ce sujet. La constitution dit que le prix payé par les usagers et les transports publics ne couvre pas l'entier des coûts. S'est-on assuré de respecter cette disposition ? Le GC fribourgeois, de par une initiative populaire vaudoise, n'a pas pu faire l'objet d'une votation, car cette disposition de la constitution n'est pas respectée.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) ne comprend pas bien, car la commune travaille depuis des années à revitaliser son centre-ville, de remettre les commerçants au goût du jour et en même temps à faire des tarifs réduits, pour que les gens puissent descendre dans la plaine, dans les grands magasins. Est-ce qu'il faut défendre les petits commerçants, redonner de la vie au centre-ville, ou développer la plaine du Rhône parce que ces magasins sont plus intéressants ? Il ne voit aucun problème pour les enfants, il est normal qu'ils ne paient pas, mais faire un abonnement à des gens qui ont pratiquement tout sur place sera leur promenade. Certains vont passer la demi-journée dans le bus au lieu de la passer sur le banc à la gare. Cela va coûter déjà cher à la commune, mais personnellement, la politique n'est pas bonne pour les petits commerçants aiglons.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT), pour répondre à sa collègue, effectivement, la commission a demandé un rapport pour 2025. À présent, il ne connaît pas une seule entreprise qui peut sortir un rapport conséquent en 3 ou 4 semaines. Il espère qu'elle aura la patience d'attendre qu'un rapport puisse sortir peut-être au mois de mars, pour montrer la réelle efficacité des entreprises. Ensuite, il revient sur la stigmatisation. Il comprend tout à fait M. le Conseiller J.-F. SCHNEGG sur son point de vue. Il faut quand même se souvenir que ces services-là ont des devoirs de réserve et de confidentialité. Ils ont l'habitude, en général, de recevoir du monde ; il faut aujourd'hui essayer ce qui est proposé par la commission, c'est-à-dire de trouver un compromis, en espérant pouvoir le faire passer avec l'amendement. M. le Conseiller rappelle que la commission a dû trouver des solutions et a suivi, à la majorité, ces amendements, ces vœux, dans cet état d'esprit-là. Il comprend le point de vue sur la stigmatisation, mais il faut quand même faire attention, car il faut pouvoir offrir à un maximum cet aspect-là. Puis MobiChablais ne va pas que vers les grands centres commerciaux, son état d'esprit est un peu plus large que cela. Le but, c'est d'avoir des liens pour des gens qui vont travailler d'Aigle à Monthey. Il faut arrêter de stigmatiser. M. ZOLLER comprend tout à fait le point de vue de M. le Conseiller M. CLAUDEL, mais il faut trouver d'autres solutions pour que les gens aillent moins là-bas et valoriser le centre-ville. Mais ce n'est pas en limitant les bus que l'on va pouvoir y arriver.

Enfin, il faut se souvenir que si la commission a voulu proposer ces vœux et cet amendement, c'est pour une meilleure visibilité. Elle propose un amendement qui multiplie par quatre et qui arrive à vingt pour les adultes. Dans ce Conseil, il y a régulièrement des gens qui disent que les bus sont vides et là, la commission essaie justement de les remplir. Son but est d'essayer de motiver la population. Il rappelle que cette même commission propose que ces études soient faites pour qu'à un moment donné, on revienne peut-être en arrière sur cette décision. Collombey et Monthey ont offert une gratuité totale durant une période donnée, pour motiver les gens à prendre les transports publics. Malheureusement, les personnes qui parlent de bus vides ne vont peut-être pas assez souvent de l'autre côté. Les bus de Monthey et Collombey sont un réel succès, ils sont souvent pleins parce qu'il y a eu incitation, motivation. Pour revenir sur les bus, il a pu constater lors de ses réguliers déplacements en transports publics, qu'il y a aussi des trains vides. Lorsqu'il est rentré de Montreux, le wagon dans lequel il se trouvait était vide. Le bus le menant à Villeneuve un matin était vide également. Faudrait-il donc les supprimer ? Il faut à présent trouver un compromis. Pour avoir des bus qui se remplissent, il faut faire la promotion de ces TP de MobiChablais.

Sur les différents Arrêtés du Tribunal Fédéral, Mme Maude **ALLORA**, répond que la Municipalité les a évidemment suivis. Dans le cas de la commune d'Aigle, il n'est pas proposé une gratuité totale et c'est sur ce point en particulier que l'Arrêté demande que chaque utilisateur doive payer un juste prix et qu'il ne faut pas accorder une gratuité totale. Sur la stigmatisation, il faut savoir que ce sont déjà des personnes qui ont l'habitude de travailler avec les services que sont le CRD, les PC familles et les prestations complémentaires AVS, qui demandent déjà des attestations pouvant être analysées au besoin. Elle rappelle que le personnel communal est assermenté et tenu au secret professionnel à l'égard de ces démarches.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) rappelle que le postulat qui a été déposé fixait deux objectifs : agir avec des mesures en faveur des enfants scolarisés, non seulement pour des questions économiques et financières, mais aussi pour créer un réflexe et une culture du transport public. C'était une des missions du postulat qui a été approuvé. Le deuxième objectif était de prévoir un scénario éventuel pour les seniors de manière séparée. C'est la mission à laquelle la Municipalité a répondu et à son sens, de manière relativement claire. En ce qui le concerne, il considère, même s'il a quelques critiques, que de manière générale, ce préavis est consistant, complet, argumenté et détaillé. Évidemment qu'il est choquant de voir le montant qu'il faudrait dépenser pour des élèves résidant à 2,5 km. Il ne jette pas la pierre aux personnes qui en bénéficient, ce n'est donc pas une critique du droit de faire usage d'un droit, mais que le droit permette de pareilles aberrations qui sont à l'encontre du bon sens. Il est content de la prise de position faite tout à l'heure par la Municipalité à ce sujet. Deuxièmement, concernant les seniors, il ne croit pas qu'être senior est une tare qu'il faille compenser par un 20% sur un abonnement, d'autant plus que parmi eux, beaucoup, aujourd'hui, ont des revenus souvent supérieurs à bien des familles qui sont dans des situations beaucoup plus difficiles, avec des enfants à scolariser. Ce n'est pas qu'il conteste ce 20%, mais il appelle cela du « *saupoudrage* » qui n'est pas du tout ciblé en termes de mesures sociales. Néanmoins, il votera le préavis tel qu'il est présenté pour ne pas commencer à détricoter, au risque de défaire le travail de fond qui a été fait ici. Il remercie la commission d'avoir demandé très clairement un bilan après une année complète d'exploitation, cela permettra d'ajuster le tir qui est de prendre des mesures complémentaires. Il est plus facile de monter et d'améliorer les prestations d'ici une année, si le bilan intermédiaire qui est tiré démontre que c'est justifié et nécessaire que de revenir sur des mesures que le Conseil aurait prises. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer de l'autre côté du Rhône ; la gratuité qui a été offerte a été à un moment donné et aujourd'hui c'est un retour en arrière. Personnellement, il appelle très clairement à voter sur le préavis tel qu'il est présenté, sans l'amendement, d'autant plus qu'il a un effet particulièrement pervers. Il rappelle qu'à la lecture du rapport, les enfants des petites classes ont une prise en charge de l'abonnement. En approuvant l'amendement, il ne sera peut-être pris en charge qu'à 50%. Il propose d'approuver le préavis tel que proposé par la Municipalité et de rejeter l'amendement qui, en plus de cela, serait parfaitement contraire au but que nous cherchons à atteindre sur les enfants des petites classes.

M. Bernard **BOREL** a bien écouté M. le Conseiller Ph. PASCHE. Il faut reconnaître que ce préavis est un compromis et il pense que le travail de la commission était d'aller un peu au-delà, pour élargir ce compromis. S'il est mal libellé, il peut toujours être corrigé pour enlever cet effet pervers qui est mis en évidence par M. PASCHE. En général, quand il soulève ce genre de problème, il a plutôt raison. L'intention n'est en tout cas pas dans ce Conseil communal, ni dans la Municipalité, ni dans la commission, de vouloir péjorer la situation des petits, mais de bien vouloir améliorer la situation des adultes. Peut-être quelqu'un arrivera à changer ce

libellé de manière intelligente. On admettra que si ce rapport est accepté tel qu'il est formulé, il serait bien de laisser la gratuité pour les petits et pas autrement, indépendamment de l'ancien libellé.

Deuxièmement, M. BOREL souhaite dire qu'il s'agit d'une mesure plutôt sociale qu'une mesure écologique. Parce qu'il n'est pas sûr que cela va beaucoup améliorer le transport modal et toute la question est là. Si ce rapport est accepté, c'est pour lui un début, une mise en bouche, un compromis au-delà duquel on n'arrivera pas à aller, mais il faut bien comprendre que si l'évaluation montre qu'il n'y a pas vraiment beaucoup de changement modal de la part de la population d'Aigle, c'est bien parce que le préavis ne le permet pas pour la plupart des gens. Il espère que tout le monde est d'accord avec lui sur ce point et qu'il s'agit plutôt d'une mesure sociale acceptable, bénéfique et qui répond bien à la problématique du postulat de Mme la Conseillère M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX. Et dans ce sens-là, il demande de soutenir le rapport tel qu'il a été présenté par M. le Conseiller A. FAVRE.

Mme Anne **CROSET** pense que M. le Conseiller Ph. PASCHE a mille fois raison et qu'il convient de « *shooter* » l'amendement. Cela étant, elle attend toujours la réponse de Madame la Municipale concernant son assurance portant sur la remise du bilan en 2025.

Mme Maude **ALLORA** répond que la Municipalité accepte le vœu N° 1 et de transmettre au Conseil communal durant le premier trimestre 2025, un rapport sur ces mesures de subventionnement.

En l'absence de Mme la Conseillère M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX, M. Marco **ALLENBACH** (PSA) prend la parole au nom du PSA afin de remercier vivement la Municipalité pour le travail accompli qui donne suite au postulat et pour tous les commissionnaires qui ont non seulement approuvé le travail de la Municipalité, mais qui sont allés encore au-delà. Par rapport au problème soulevé par M. le Conseiller Ph. PASCHE, il propose de rajouter à l'amendement la fin de la phrase qui figure dans le rapport de la commission : « sauf pour les élèves de 1P à 4P pour qui la subvention serait de 100% », pour qu'il soit simplement cohérent avec le préavis. Il remercie M. PASCHE d'avoir rendu l'Assemblée attentive à cela. Il espère que le Conseil communal va accepter globalement ce préavis avec ou sans amendement, mais il croit qu'il ne faut pas exagérer sur sa portée, car il ne pense pas qu'il y aura une ruée de personnes qui vont vouloir dépenser de l'argent pour prendre ce bus.

M. le Président demande à M. le Conseiller M. ALLENBACH s'il présente un sous-amendement.

M. Marco **ALLENBACH** répond par l'affirmative. Cela lui paraît tellement évident entre le texte du préavis et ce problème d'interprétation que soulève M. le Conseiller Ph. PASCHE, auquel il fait plus confiance qu'à lui-même sur un plan juridique. Mais tous les membres de la commission n'ont pas vu cet aspect-là et il serait un peu aberrant de voter pour un amendement contre-productif à cause d'une erreur de langage éventuelle.

M. Alexandre **FAVRE** pense qu'il est plus simple de modifier l'amendement plutôt que de présenter un sous-amendement.

M. Samuel **OBI**, au-delà de ce qui a été dit avant, il y a aussi pour lui un aspect important comme la vision des transports publics. Le préavis de la Municipalité donne cet aspect typique : on subventionne les élèves et les seniors comme cela a été demandé. Mais il trouve un peu dommage, car cela donne l'image de transports publics pour certaines catégories de gens : ceux qui n'ont pas de voiture, les jeunes, les vieux, ou ceux qui n'ont pas d'argent. Mais pour lui, c'est une autre vision qu'il faut adapter dans cette ville. Le transport public, c'est pour tout public et dans ce sens-là, il soutiendra l'amendement qui donne aussi cette idée des transports publics pour tout le monde.

M. Philippe **PASCHE**, au risque de passer pour un antisocial, se permet de revenir sur cette question de l'amendement. Comme l'a relevé M. le Conseiller B. BOREL en disant que finalement, c'est plus une mesure de type sociale que climatique, le fait d'augmenter et de donner à tout le monde un 50% n'est pas une mesure sociale puisqu'on saupoudre même sur ceux qui n'ont pas besoin. Ce n'est vraiment pas une mesure sociale qui est proposée avec cet amendement, bien au contraire, c'est du saupoudrage un peu « *tout-terrain* ». Ensuite, le calcul fait par la commission qui pose une hypothèse de 32 utilisateurs, lui paraît être pour le moins optimiste, parce qu'avec le 50% ce n'est pas 50% des gens qui achètent qu'un abonnement en zone 80, c'est

tous ceux qui, avec l'abonnement qu'ils ont, peuvent faire l'usage d'une zone 80. Cela veut dire que toutes les personnes qui aujourd'hui ont un abonnement Mobilis, général ou de trajets, peuvent faire appel à ce montant. La manière dont s'est présenté aujourd'hui fait qu'il faudra subventionner toutes les personnes qui aujourd'hui utilisent des abonnements pour partir ou arriver d'Aigle qui est en zone 80. Potentiellement, ce ne sont pas 32 personnes qui viendront en plus, mais toutes les personnes qui aujourd'hui utilisent les transports publics. Ce calcul de 32 est une hypothèse, comme la Municipalité en a fait dans son préavis, qui lui paraissent extrêmement faibles par rapport à ce qui est demandé de voter. En ce qui le concerne, il s'opposera à l'amendement de 50%. Une fois le bilan fait en 2025, le Conseil pourra rediscuter sur les effets atteints durant cette première période, mais aujourd'hui, ouvrir le parapluie sans avoir une idée de ce qui sera provoqué en effet positif sur l'utilisation des transports publics, le laisse extrêmement dubitatif sur l'engagement de fonds un peu à l'aveugle.

M. Alexandre **FAVRE** ajoute que la commission a cherché à avoir une mesure ni sociale, ni écologique, mais mixte. Il remercie M. le Conseiller Ph. PASCHE d'avoir fait la publicité à ceux qui ont déjà le 20%. Après renseignements pris auprès de la Municipalité, l'année dernière, seules quatre personnes sont allées demander le subventionnement de 20% pour leur abonnement zone 80.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, entend ce débat qui est extrêmement intéressant. Il partage un certain nombre d'avis sur la moins mauvaise des mesures, le moins mauvais soutien, la manière d'aider et notamment sur ce que vient de dire M. le Conseiller S. OBI. Partir dans une forme de soutien, il est certain que cela stigmatise un peu et peut-être que l'objectif final est loupé qui est, selon cet amendement proposé, l'incitation à l'utilisation des transports publics. Il souhaite préciser ici la position de la Municipalité qui n'est pas contre cette incitation à l'utilisation des transports publics, sa position est de dire que les vœux de la commission sont extrêmement pertinents. Pour résumer, le premier vœu est un bilan, le deuxième celui de la régionalisation et le troisième est la question des taxis, qui est d'ores et déjà en passe d'être réglée. Aujourd'hui, dans cet échange et cette discussion, ce qui lui paraît important de dire, c'est de savoir quelle conception d'utilisation de l'argent public nous avons. Il a entendu dire M. le Conseiller C. ZOLLER que sur Monthey et Collombey, les bus étaient pleins, parce qu'ils les avaient rendus gratuits. Or, M. DEVAUD a eu une discussion à l'époque avec le président précédent de Collombey qui disait que quitte à payer CHF 850'000.- pour ces bus, autant mettre CHF 170'000.- de plus et rendre cela gratuit à la population. Et c'est ce montant de CHF 170'000.- qui a été engagé, pour ensuite revenir en arrière, car la mesure a été jugée d'une part illicite et d'autre part non pertinente. Aujourd'hui, la Municipalité répond à un postulat et à une sollicitation d'aide aux seniors. En revanche, elle demande de lui donner le temps d'une année complète d'exercice en 2024 pour tirer ce bilan en 2025, car beaucoup de choses vont changer. Tout un travail est actuellement fait pour limiter les frais en lien avec MobiChablais, respectivement pour optimiser son bon fonctionnement. Cela va être fait encore cette année et en début d'année prochaine. Il y a également une nouvelle péréquation qui prévoit aussi des adaptations dans le sens des transports publics, donc un certain nombre d'éléments qui vont adapter formellement l'engagement de la commune en 2024 sur le financement même des transports publics.

Si demain, il faut payer CHF 1'600'000.- pour MobiChablais et la participation pour le transport régional, il faudra, un moment donné, avoir tous ces éléments en main pour se demander quel sera l'impact réel sur les finances communales. Il y a beaucoup à faire pour soutenir les personnes qui en ont réellement besoin et l'identification que la Municipalité en fait, c'est qu'aujourd'hui ces personnes-là sont les jeunes, les familles qui sont actuellement PC familles et les seniors qui ont des prestations complémentaires. Cette utilisation va aider dans le sens social, les personnes qui en ont réellement besoin. La vraie question est de savoir si c'est à la Commune, avec l'argent public des Aiglons, de chercher à inciter l'utilisation des transports publics. Mais c'est aussi à la société exploitante et au Canton de faire aussi des efforts, pour au final, chercher à aller dans ce but de l'utilisation des transports publics. Le système n'est aujourd'hui pas abouti, il y a encore un certain nombre d'inconnus et la Municipalité demande simplement au Conseil de lui donner la possibilité de déployer le système tel que proposé en 2024, de faire rapidement un bilan sur 2025, quitte à venir déjà avec des mesures correctrices pour aller peut-être plus loin dans ce sens d'incitation. Mais peut-être que les autres partenaires cités plus haut viendront aussi eux-mêmes avec un certain nombre de propositions pour prendre en charge une partie de cette incitation au transport public. Il faut juste donner à la Municipalité le temps de faire ce bilan, de voir ce que vont faire les autres communes pour ne pas créer d'inégalités. Il est important de pouvoir viser à une régionalisation. Faisons ce travail en 2024, dressons le bilan et ensuite partons avec des mesures plus complètes. M. DEVAUD remercie de soutenir massivement les vœux de la commission, mais en l'état, de refuser l'amendement et de se tenir à la proposition municipale pour une année.

M. Cyril **ZOLLER** remercie M. le Syndic pour sa réponse qui le convainc pour la suite, d'avoir une vraie vision d'avenir sur les transports publics, cela le rassure énormément. Outre la ressemblance physique qu'il a avec son collègue A. FAVRE, il y a aussi une ressemblance de caractère sur certaines choses. Et à vouloir de temps en temps essayer de prendre de l'avance sur certaines choses, d'avoir une valeur d'exemple, ils se sont pris deux ou trois vents ensemble dans ce Conseil pour soutenir les projets. Mais en l'occurrence, la valeur d'exemple leur semblait importante dans ce qui est proposé comme amendement. Sur les propos de M. le Conseiller Ph. PASCHE qui n'a pas du tout une vocation d'être un démagogue, il est totalement convaincu de ce qu'il dit. Cependant, il rappelle juste, pour recentrer le débat, que par rapport à ce pourcentage proposé et à qui il s'adresse, cela reste à la population aiglonne. Dans toutes ces discussions, il y a, au final, du social et du durable.

Mme Emmanuelle **EMERY** (les Verts) souhaite revenir sur ce qu'a dit son collègue Ph. PASCHE. Le Conseil n'est pas en train de parler de financer un prorata de l'abonnement de toutes les zones. Elle se demande comment il calcule cela et sur quelle base.

Pour M. Alexandre **FAVRE**, il y a un but qui est atteint avec cet amendement, c'est qu'il fait un joli débat. La position de M. le Syndic lui plaît assez puisqu'il est satisfait des trois vœux et que l'année prochaine, après le bilan, il y aura peut-être la possibilité de faire un peu plus. C'est assez vaudois comme situation. Personnellement, bien qu'ayant soutenu cet amendement, il arrive à vivre avec le fait que l'on puisse le remettre en doute, parce qu'il y a peut-être quelques incertitudes, mais il répète qu'il a bien entendu la position du Syndic qui dit qu'au moment du bilan, le Conseil pourra rediscuter et verra combien de personnes de plus ont pris le bus ou ont demandé 20%, etc... Il remercie toutes et tous de ce joli débat nourri et qui n'est pas terminé, c'est le but d'un plénum et ici, il est atteint.

M. Bernard **BOREL** a bien entendu les propos de M. le Syndic qui sont exactement ceux qu'il a toujours défendus, il est donc cohérent avec lui-même. Et c'est une vision plus sociale que de réellement vouloir changer le mode de transport des gens. Il pense que, comme déjà évoqué, ce préavis est un compromis. La commission essaie de tirer un petit peu plus loin ; de son point de vue, c'est un petit peu trop loin. Vouloir faire une politique de modification de la manière de se transporter, c'est une politique écologique. De la même manière que pour faire une politique de la famille, il y a des allocations familiales. Ces allocations familiales sont là pour tout le monde, les riches et les pauvres, parce que l'on pense qu'il est important d'avoir des enfants, et qu'il est important de voir que c'est une manière de montrer que la Commune ou le Canton soutient cette politique-là. Ensuite, il faut trouver le financement. On est plutôt dans une tendance où les gens trouvent qu'ils paient trop d'impôts, mais si c'est pour avoir plus de prestations, c'est là qu'il faut se récupérer. L'impôt sur la personne physique est l'une des manières les plus sociales de récupérer de l'argent, bien plus que les taxes et c'est une manière dont on pourrait, si on trouve que c'est trop cher pour la commune, de le récupérer. Il sait que ce discours n'atteint pas la majorité, mais il permet un débat. Et puisque M. le Syndic s'est permis de parler longuement de sa position, M. BOREL se permet de parler un peu moins longuement de la sienne, pour que le Conseil voie bien qu'il y a effectivement une vision des choses. Il pense que l'urgence climatique impose des changements plus drastiques que ce que le Syndic cherche à mettre en route, même s'il doit reconnaître qu'en une année, M. DEVAUD a beaucoup évolué déjà et que pour un syndic PLR, il est allé très vite.

Monsieur le Président pense que le débat a été suffisamment nourri et va bientôt y mettre un terme. Il poursuit néanmoins la discussion.

M. Marco **ALLENBACH** trouve que le Plénum s'égare un peu dans les débats. L'incidence financière n'est vraiment pas très importante et minuscule. La question est de savoir si l'on veut prendre un tout petit risque pour aller dans le sens de prendre en compte l'urgence climatique que nous avons beaucoup de peine à réaliser. Tous les scientifiques le disent, nous sommes en train de foncer dans le mur. Tout le monde est d'accord sur une chose, c'est de faire un bilan dans une année. Est-ce que l'on veut faire un bilan en ayant pris un tout petit risque pour essayer d'aller un tout petit peu plus loin, ou est-ce que l'on veut faire un bilan en n'ayant pris absolument aucun risque ? Ce n'est pas cela qui va faire une augmentation d'impôts ou pas. Il faut remettre l'église au milieu du village par rapport à cela, c'est juste une histoire de prise de conscience de ce qu'est l'urgence climatique.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) demande un éclaircissement de la part de la Municipalité. Dans le préavis en

page 9, point 4. 4, il est noté : « pour les adultes qui ne bénéficient pas de prestations complémentaires, le système actuel reste en place, soit sur présentation à la bourse communale de la facture de l'abonnement Mobilis zone 80 annuel, ils reçoivent en retour la subvention de 20% du prix de l'abonnement ». Mais ce n'est pas écrit sur présentation de l'abonnement général ou abonnement de parcours ou autre. Le vœu et l'amendement de la commission allaient dans ce sens-là, en disant souhaiter privilégier, pour les Aiglons et Aiglones, un transport urbain. Ce n'était pas vouloir que les gens qui ont un abonnement annuel puissent se faire rembourser CHF 360.- sur leur abonnement annuel. Le préavis lui semblait assez clair et c'est dans ce sens-là qu'allait l'amendement. Ce n'était pas pour avoir des dépenses extraordinaires pour arroser, mais bien pour privilégier l'utilisation d'un bus urbain pour les habitants de la commune.

M. Grégory **DEVAUD** confirme qu'aujourd'hui déjà et demain aussi, une personne qui aurait un autre abonnement et qui en ferait la demande, reçoit l'équivalent des 20% de l'abonnement de la zone 80, à savoir CHF 132.-. Aujourd'hui, un certain nombre de personnes en ont fait la demande en disant circuler ou pas dans la zone 80, peut-être qu'ils vont simplement prendre le train et aller tous les jours à Lausanne. Ils ont un abonnement Aigle-Lausanne à un certain prix, ils en font la demande et la Commune leur verse les CHF 132.-. En acceptant cet amendement, demain, la Commune verserait CHF 330.- à ces mêmes personnes, ce qui représente l'équivalent de 50% de l'abonnement annuel de la zone 80.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote sur l'amendement

Dès 2024, la subvention communale de 50 % de l'abonnement zone 80 annuel est étendue à l'ensemble de la population aiglone.

À main levée, l'**amendement est rejeté** à la majorité (29 avis contraire, 16 oui, 7 abstentions)

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Didier BADAN, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (4 non, 7 abstentions) le Conseil communal d'Aigle :**

- ▮ **Vu** le préavis 2023-07, relatif à la réponse au postulat de Mme M.-D. Genoud-Champeaux (PSA & Consorts), déposé le 17 juin 2022 et intitulé « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? pourquoi pas ! » ;
- ▮ **Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- ▮ **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux (PSA & Consorts) : « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! » ;
2. De prendre acte du train de mesures prévues par la Municipalité pour 2023 et à partir de 2024 ;
3. De prendre acte qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023 ;
4. De prendre acte que dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur de **CHF 120'500.-** par an.

2.5 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-08 RELATIF À UN CRÉDIT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'OUVERTURE DU PARC MONSÉJOUR AU PUBLIC ET RÉPONSE À LA MOTION DE M. PHILIPPE BELLWALD "LE PARC MONSÉJOUR : UN ESPACE VERT À METTRE EN VALEUR".

RAPPORTEUR MINORITÉ : MME CATHERINE KRÜMEL

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) donne lecture du rapport de minorité.

M. Okita **LUSSAMAKI** (PSA) donne lecture des points principaux du rapport de majorité, des vœux et des amendements.

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, au nom de la Municipalité, s'exprime en ces termes.

« Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres de la commission pour leurs intérêts et les échanges que nous avons pu avoir. Comme nous pouvions nous y attendre, il y a eu passablement de débats sur un tel sujet. Au nom de la Municipalité, je souhaite revenir sur certains éléments qui ressortent des deux rapports du préavis municipal. Tout d'abord, nous avons présenté un projet complet, concret et à la juste hauteur d'une ville de plus de 11'000 habitants, chef-lieu du district et principal pôle de transport public de toute la région. Ce parc, se situant à deux minutes à pied de la gare, se veut aussi une attraction pour les touristes et autres personnes de passage, entre deux trains, les invitant à découvrir notre belle ville, avec comme première étape avant le centre-ville et le château, ce parc. De plus, nous voulons que ce parc soit accessible à toutes et tous, y compris les personnes en chaise roulante, celles avec un tintebin ou avec une poussette. Cela pose quelques exigences techniques, nécessite de faire les choses comme il faut et ne permet surtout pas un certain « bricolage » tel qu'il ressortait des discussions. À propos de la coordination avec la rénovation de l'immeuble prévue à ce jour pour la fin du 2e semestre 2023, comme indiqué dans le préavis, il convient de préciser les éléments suivants : d'une part et comme déjà dit, nous réévaluons chaque année le plan des investissements et le planning peut évoluer selon les priorités définies par la Municipalité. À ce sujet, le renchérissement des matières premières et plus généralement des travaux, va nous amener à une réévaluation dudit plan des investissements. Il n'est dès lors pas exclu qu'il y ait un certain nombre de ripages dans le temps, il serait dommage, si le préavis pour la rénovation du bâtiment devait être différé, de bloquer le parc pour avoir voulu le lier par trop, des deux objets. Je voudrais aussi briser une lance contre certains éléments du rapport de minorité, notamment ceux concernant les baux. D'une part, votre serviteur avait informé clairement de ces éléments, les membres de la commission. D'autre part, je regrette que le souci de transparence se retrouve comme base pour les affirmations qui sont quelque peu erronées. Le WC par exemple, je confirme que le WC est prévu dans l'édicule public et bien entendu que le WC doit être aux normes de la loi sur les handicapés. L'entretien est un entretien ordinaire qui a lieu pendant un an après que l'entreprise ait effectué les travaux, afin de parfaire le travail, ce qui permet de remettre l'objet dans son état normal. Ce n'est qu'un an plus tard que cet entretien passe au budget ordinaire et à l'heure actuelle, ce n'est pas la commune qui s'en occupe, mais une entreprise mandatée comme le sont un certain nombre de nos espaces publics. Quant au fait de pouvoir restreindre temporairement l'accès au parc, nous le concevons avant tout, pour les manifestations, comme un côté jardin, comme indiqué à la commission. En conclusion, la Municipalité vous propose un projet réfléchi, complet, permettant une nette plus-value pour notre ville, je ne peux que vous inviter à valider les conclusions telles que proposées par la Municipalité et rien que celle-ci ».

Mme Catherine **KRÜMEL**, avant que le débat ne s'enflamme, demande le vote à bulletins secrets pour les deux rapports.

Cette proposition est appuyée par un cinquième des membres présents. (15 avis favorables)

Lors du dernier Conseil, M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) avait voulu présenter un projet de gestion, d'organisation des parcs publics pour la commune, qu'il avait retiré lorsqu'on lui a annoncé qu'un projet allait être fait dans le parc Monséjour. Pour lui, le parc public est un lieu public et non pas un endroit pour faire les mariages, des fêtes privées, pour s'amuser jour et nuit, sans pouvoir jouir de la nature en ville. Pour lui, un parc

public, c'est un lieu de repos, de méditations, de rencontres, c'est un lieu de rêve et non pas un espèce de drôle de truc avec un édi « cule », des WC « cules » et d'autres choses en « cules » encore. Il n'a pas fait le calcul, mais les toilettes de la gare ne lui semblent pas très loin et elles ferment à 22h00. Et à cette heure-là, normalement, il fait nuit. Il ne voit pas pourquoi dans un parc public, il y a encore un éclairage. Pour lui, un parc public c'est un lieu de nature, de rencontre avec les arbres et ces arbres sont ceux qui vont être magnifiés par le sentier des arbres de la commune auquel le groupe Gaïa a participé, mais c'est aussi des parcs comme celui de Saint Pierre ou celui des Noyers. Ce sont des lieux de repos, où chacun peut jouir d'un peu de paix, ce n'est pas ce genre de « truc » où seront installés des édifices qu'il ne nommera pas. Pour lui, il est clair que ce projet doit être réalisé, mais sans « cette espèce de machin » au milieu.

Mme Anne **CROSET** (EA) trouve qu'il est réjouissant qu'après vingt années de municipalités successives, le Conseil ait enfin entre les mains, un préavis concernant l'ouverture du parc Monséjour aux Aiglons et aux Aiglons. Elle ne résiste pas au plaisir de rappeler une phrase de M. BORLOZ, ancien Syndic, prononcée peu de temps après la prise en considération de la motion de M. le Conseiller Ph. BELLWALD : « La Municipalité est enthousiaste à l'idée d'ouvrir le parc aux citoyens ». Il est dommage que cette fougue municipale soit retombée comme un soufflet. En effet, non seulement le délai réglementaire d'une année pour fournir une réponse au Conseil (art. 61 du règlement), n'a pas été respecté, mais il a fallu encore attendre trois années supplémentaires avant que le préavis municipal 2023-08 ne soit adressé aux Conseillers. Et cela, malgré plusieurs piqures de rappel. Un autre élément lui semble également préoccupant, à savoir le fait qu'en quelques mois, la Municipalité se soit permise de traiter le plan des investissements de façon très désinvolte. Après le Bec d'Aigle, voici venir Monséjour. Pour le surplus, elle adhère totalement à l'analyse de la commission minoritaire, dont elle apprécie la clarté et la pertinence. Ce à quoi la population est attachée et désire, d'après ce qu'elle entend de quelques sources, c'est la reconstitution d'une haie digne de ce nom le long de la rue de la Gare, l'abattage des éventuels arbres morts, l'implantation de quelques nouveaux arbres de qualité, le retour au petit chemin d'origine, l'installation de mobiliers simples, mais esthétiques et fonctionnels, et enfin la sécurisation du périmètre. Déchets, squatters, trafics sont des éléments qui n'apparaissent pas du tout dans le préavis. Il faut éviter toute surenchère coûteuse et inutile comme l'édicule et à veiller à une coordination entre le chantier du parc et le chantier de la rénovation énergétique du bâtiment. C'est pourquoi elle recommande de soutenir le rapport de minorité.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) tient à remercier la Municipalité d'avoir pensé, après avoir enlevé deux ou trois arbres jugés dangereux, de faire un parc au milieu de la ville d'Aigle, pour sa population qui aura plaisir de pouvoir se reposer à l'ombre, en regardant passer les trains. Et il pense qu'il y aura une halte à la hauteur de Monséjour pour récupérer les gens qui viennent de Lausanne ou d'ailleurs. Ils seront posés devant le parc et eux, ils pourront l'occuper puisque les Aiglons ne pourront pas faire de noce ! Il pense que c'est un parc où chacun aura du plaisir, mais plus particulièrement ceux qui viennent de l'extérieur. Pour les gens de l'intérieur, on leur fait des billets de transports pour aller à l'extérieur ! Avec un trait d'humour, M. le Conseiller se méfie à présent, car il a été annoncé que dans un coin des Glariers, un espace vert allait être créé avec des bancs pour les retraités et ils ont choisi, comme essence d'arbre, des bouleaux !!

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) est d'accord avec le fait qu'un parc public est fait pour se reposer. Alors il invite M. SCHNEGG à venir une semaine en été vers lui pour voir qu'habiter à côté d'un parc public, il est compliqué de se reposer. D'autant plus quand il n'y a pas de toilette, car les gens se retrouvent dans son jardin pour « baisser les culottes » !! De temps en temps, il fait semblant de prendre les dames en photo pour qu'elles partent plus vite, mais ce n'est pas forcément de tout repos d'habiter à côté d'un parc. Parfois, on peut s'y reposer, mais aussi faire des noces ou autres. La Municipalité vient avec un projet assez ambitieux, mais c'est un parc qui est en plein centre-ville. Il soutient donc ce projet tel qu'il a été présenté avec juste un petit bémol : pour économiser un peu d'argent, il n'est pas obligé d'avoir des toilettes mixtes et handicapés. Il est tout à fait possible d'avoir une toilette où les handicapés y vont, mais les personnes qui ne sont pas en situation de handicap peuvent aussi y aller. Il y a déjà un peu d'économie à faire par rapport à l'aménagement de ce parc.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) pense qu'il y a toujours un risque en tant que Conseiller communal, celui de commencer à faire de la cogestion, de penser qu'en quelques séances, il peut réinventer un projet et le remodeler, en ayant pris en compte tous les tenants et aboutissants. Il y a un aspect qui est toutefois dommage avec le projet de jardin, parce que ce n'est plus un projet de valorisation du parc qui est proposé par le rapport de minorité, c'est que ce jardin ne sera pas accessible à toutes les personnes qui sont à mobilité réduite. C'est tout le monde dans cette salle dans quelques années et c'est toute une partie de la population d'Aigle aussi.

C'est dommage d'investir cet argent pour exclure des gens. Le Conseil a accepté à une immense majorité, un projet qui était proposé par son préopinant pour pouvoir faire une promenade ou un parcours pour les personnes malvoyantes, autant prendre les choses en amont, plutôt que devoir réaménager les choses plus tard pour qu'elles soient accessibles à tout le monde.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt) était très partagé ; les arguments des uns et des autres se défendent allègrement. La tranquillité d'un parc public et le poumon vert en ville lui semblent très intéressants. Après discussion avec ses collègues, le point qui ressort est qu'il faut dynamiser la ville, essayer de la faire vivre. Les commerçants reprochent souvent que rien n'est fait pour eux, peut-être que ce projet amènera un potentiel d'animation. Le théâtre Waouh l'a prouvé, le Côté jardin qui a très bien marché et qui a été un très bel événement aussi. Il y a un réel potentiel. Il faut un moment donné regarder ce qui se fait ailleurs. On peut voir que par exemple, dans certaines petites villes, dans certains endroits très dynamiques en Suisse allemande, ce genre de lieu est très prisé, parce qu'il y a peut-être un côté bobo, mais un côté confortable, très sympa, un peu chill, où les gens peuvent se poser. Le but n'étant pas d'en faire une discothèque pour révolutionner les lieux. Ici, on parle d'un endroit qui, avec des horaires d'ouverture qui sont réfléchis à l'avance, il ne semble pas qu'actuellement la problématique soit de créer justement de nouvelles problématiques là-bas. Tout le monde se plaint qu'il n'y a rien, M. ZOLLER pense que là, il y a quelque chose à faire. Peut-être que vigneron et vigneronnes ont, eux aussi, un potentiel proche de la gare. Dans un lien avec le centre, à côté des nouveaux quartiers qui viennent d'être développés, créer un endroit vraiment cool, attrayant. Il comprend un certain confort. Personnellement, la méditation à côté d'un train, même s'il ne pratique pas, il n'en est pas convaincu, mais il comprend que l'on peut allier les deux : le confort d'un côté poumon vert et le côté un peu moderne, un peu sympa et attrayant. Il faut être un peu audacieux et toujours un peu plus, si on peut se le permettre, pour vivre et dynamiser et arrêter le reproche que rien ne se fait.

Mme Catherine **KRÜMEL**, concernant l'intervention de M. le Municipal S. MONTANGERO, est heureuse de constater que dans l'édicule, il y a un WC, comme il vient de le préciser. S'il avait également donné le document à la commission concernant ce montant de CHF 120'000.- avec le détail, elle aurait pu le constater par elle-même. Elle rappelle juste que ce document a été demandé à trois reprises, pour avoir le détail du reste et qu'elle s'est retrouvée très rapidement à devoir faire un rapport de minorité. En ayant eu les informations et la réponse, cette question ne se serait peut-être pas posée.

Mme Anny **HERTIG** (EA) félicite et remercie les auteurs du rapport de minorité. Elle désire apporter quelques points supplémentaires. En ce qui concerne les ouvertures, il a quand même été dit que l'ouverture, telle que prévue par le préavis sur le rond-point Margencel, s'avérerait évidemment dangereuse. D'autre part, en l'état actuel, le parc comporte six ouvertures constituées. Certaines sont d'origine et superbes et d'autres, le mur a été percé lorsque ont été construits les immeubles en béton. Une route a été ouverte au milieu de cette propriété, cela veut dire que toute la façade sud du parc n'a aucune fermeture. Et que par conséquent, en l'état actuel, il n'y a aucun problème d'accès pour les personnes en chaise roulante ou en tintebin, puisque cette route existe. C'est une route qui, semble-t-il, a été faite pour l'ex-chantier Gippa. D'autre part, après toutes les discussions qui viennent d'être produites, à aucun moment l'école de musique n'a été nommée. Certes, on parle d'activités culturelles, il lui semble que la pertinence et la valeur de l'école de musique à Aigle n'est pas à prouver, ni à argumenter. Cette école fonctionne en l'état actuel des locaux. Peut-on imaginer les manifestations privées en même temps que des cours sont donnés dans l'école de musique ? Troisièmement, à propos d'écologie et de la nécessité d'un édicule, elle prend un exemple tout simple et qu'elle trouve significatif : certaines personnes ont peut-être constaté, l'été dernier, derrière ce qui reste de la fontaine du Molage, qu'un jeune homme a été autorisé par la commune à venir déposer sa propre cabane pour y vendre des crêpes et des glaces. Celle-ci a été mise en plein soleil et à côté d'une armoire électrique. Il a donc fallu doubler l'apport électrique, parce que la cabane, qui était constituée de planches d'un centimètre d'épaisseur, contenait des congélateurs et des frigos, lesquels sont restés pendant trois mois en pleine canicule, sans rien pour la protéger. Mme HERTIG a été témoin que ces congélateurs et ces frigos ont tourné à fond 24H/24H, durant tout l'été. Il lui semble que le parc Monséjour serait un lieu particulièrement adapté à mettre une telle modeste cabane en été, pour y vendre quelques glaces. Cela dit, elle abonde tout à fait dans ce que M. le Conseiller M. CLAUDEL a dit tout à l'heure ; elle le félicite et le remercie d'avoir eu le courage d'avoir dit qu'il y avait des bus pour drainer la totalité du centre-ville à la Migros et aux centres commerciaux de la plaine.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) rappelle qu'en 2007-2008, avec Marie-Luce DUROUX, à l'époque municipale, un rapport avait été rendu à la Municipalité, avec les commerçants d'Aigle Cité, avec un certain nombre de

mesures, dont l'une d'elles était justement l'ouverture du parc. Non seulement pour en faire un parc urbain au centre-ville, mais aussi comme lieu de transition entre la gare et le centre-ville, qui paraissait être un élément important. Depuis lors, un plan directeur communal a été approuvé, qui prévoit de manière très précise un objectif, qui est celui de renforcer les différents quartiers et d'offrir à l'ensemble de ceux-ci, des lieux de rencontre, sociaux ou de culture, adaptés chaque fois aux quartiers. Il y a ici, avec ce parc Monséjour, la possibilité d'offrir un poumon vert accessible et faire aussi en même temps un territoire de transition entre les différents quartiers habités de part et d'autre du centre-ville. Certes, le préavis à quelques défauts, il peut être critiqué et il admet qu'il aurait pu être différent. Comme le rapport de minorité d'ailleurs. Il ne suffit pas de couper le montant par deux pour avoir un projet. Ce rapport de minorité ne traite pas de ce qui va être fait ou pas. Ce n'est pas une critique, mais une approche faite par la commission minoritaire. Couper le montant en deux ne va pas permettre de répondre aux enjeux urbains du centre-ville que le parc poursuit également. Toutefois, ce projet a une qualité extrêmement intéressante par rapport à d'autres gros projets que le Conseil a votés ces dernières années, c'est qu'il est concret, rapidement réalisable et c'est une plus-value immédiate pour la population et pour les concitoyens du centre-ville, sans devoir attendre une place du marché dans cinq ans, ou d'autres projets de cette dimension. Il y a donc un projet concret, rapidement réalisable et c'est là, toute sa qualité principale. Personnellement, M. PASCHE soutiendra le rapport de majorité qui relève effectivement quelques points qui doivent être pris en compte, comme un règlement d'utilisation de parc, soit en complément du règlement de police, soit spécifique, ainsi que quelques mesures, mais sous ces réserves-là, il soutiendra le rapport de majorité en sachant que c'est un acte de foi et que si on cherchait toujours la perfection à soutenir, on ne se soutiendrait même pas soi-même.

M. Jean-François **SCHNEGG** constate que son idée initiale n'a pas apporté un grand enthousiasme, mais il reste convaincu qu'un parc public doit le rester et qu'il ne doit pas y avoir de privilèges. Dans ce contexte-là, il propose de maintenir l'édicule, toutefois, il dépose un amendement qui dit que cet édicule ne peut pas être réservé pour des structures privées.

M. Marco **ALLENBACH** fait remarquer que la formulation de l'amendement dit que l'édicule ne peut pas être alloué à une structure privée. Il imagine que le but de cet amendement est qu'il ne doit pas être louable pour les fêtes d'ordre privé, mais que des structures comme le théâtre Waouh ne sont pas concernées.

M. Jean-François **SCHNEGG** le confirme.

En tant que motionnaire, M. Philippe **BELLWALD** (EA) souhaiterait donner son avis à la réponse de la Municipalité. Tout d'abord, l'ampleur du projet présenté est à la hauteur de sa surprise. Il a fallu attendre quatre ans pour obtenir une réponse qui va bien au-delà de ses attentes. Mettre en valeur, pour lui, ne voulait pas dire faire un projet somptueux, mais ouvrir ce parc au public, surtout qu'il a été fermé pendant plusieurs décennies et qu'aujourd'hui, on n'en connaîtra pas son attrait avant de l'avoir ouvert. Dans un premier temps, il propose de faire un minimum d'investissements et qu'ensuite, au vu de la fréquentation de ce parc, on puisse améliorer les choses. Le deuxième point qui le chagrine, c'est l'ordonnancement des travaux. Il pense que tout un chacun sait que lorsqu'on construit ou rénove une maison, on commence par l'intérieur, puis le bâtiment et ensuite, les extérieurs. Ici, on met la charrue avant les bœufs et on fait une proposition d'un espace vert d'ouverture qu'il faudra refermer dans quelques années, parce que les travaux à réaliser pour le bâtiment ne permettront pas la cohabitation entre les entreprises et les gens qui vont profiter de la quiétude du parc. Si cela ne tenait qu'à son avis, il demanderait le renvoi de ce préavis à la Municipalité. Néanmoins, il proposerait qu'à défaut, le Conseil accepte le rapport de minorité et demande à la Municipalité de soumettre très rapidement le projet du bâtiment de façon à ce que l'ordonnancement des travaux puisse se faire de façon cohérente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE MINORITÉ :

M. Didier BADAN, au nom du Président, donne lecture des conclusions du rapport de minorité.

À bulletins secrets, le rapport de minorité **est refusé** par : **NON : 32 // OUI : 23.**

Mme Catherine **KRÜMEL** demande que les deux amendements (de la majorité et de la minorité) soient votés séparément et ensuite, de passer au vote les conclusions amendées ou non du préavis.

M. Philippe **PASCHE** propose de suivre la proposition du Président. En effet, le vote sur l'amendement n° 1 qui est de prévoir la construction de sanitaires mixtes et pour handicapés au kiosque n'est, à son sens, pas formellement un amendement, puisque le Conseil ne peut amender que sur des montants, peu importe l'utilisation. De plus, la Municipalité s'est engagée dans ce sens-là. Il reste l'amendement n° 2 qui est la réduction de CHF 19'000.- qui est demandé. La proposition du Président est de voter les conclusions du rapport majoritaire de la commission. S'il est approuvé, la discussion est close, s'il est refusé, il sera simplement passé au vote des conclusions du préavis municipal. Le résultat est exactement le même et cela évite de faire une étape supplémentaire.

M. le Président informe ne pas tenir compte de l'amendement de M. le Conseiller J.-F. SCHNEGG, celui-ci n'incluant pas de montant.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDÉES DU RAPPORT DE MAJORITÉ :

M. Didier BADAN, au nom du Président, donne lecture des conclusions **amendées du préavis** et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à bulletins secrets et à la **majorité des membres présents, (OUI : 28 // NON : 22 // abstentions : 2) le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2023-08, amendé, relatif à un crédit pour le réaménagement et l'ouverture du parc Monséjour au public et réponse à la motion de M. Philippe Bellwald « le parc Monséjour : un espace vert à mettre en valeur » ;
- | **Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **CHF 421'000.-** destiné à lui permettre de réaliser le projet du parc Monséjour ;
3. D'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions ;
4. **De prévoir la construction des sanitaires mixtes et pour handicapés au kiosque ;**
5. D'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. POSTULATS DÉPOSÉS

4.1 POSTULAT PIERRE-YVES BRELAZ (PLR) INTITULÉ "POUR UNE VIE ASSOCIATIVE FORTE À AIGLE"

La parole est passée M. Pierre-Yves **BRELAZ** PLR) pour exposer son postulat, dont la teneur est la suivante :

« Les associations à but non lucratif participent de manière forte à la création des liens sociaux dans une

ville. A Aigle, elles organisent des événements qui animent et créent véritablement l'identité de notre cité. Nous pouvons compter sur les associations culturelles et sportives qui font rayonner notre ville et la rendent plus attractive aux yeux de toute la région et du canton. Toutes ces associations fonctionnent sur un principe de bénévolat où la majorité des membres ne reçoivent aucune compensation financière pour leur implication. Ces personnes fournissent pourtant un travail essentiel à la ville. Sans eux, notre région ne pourrait certainement pas fonctionner aussi bien. Sans eux, la ville d'Aigle risquerait de perdre une partie de son âme. Pour que notre ville demeure un véritable centre régional vivant et riche de ses diversités, il semble important que la commune mette en place des conditions cadres, afin que les associations puissent se développer. Une manière très concrète de soutenir le milieu associatif est certainement de leur proposer la gratuité de certains services communaux. L'utilisation du matériel communal, les différents services fournis par la commune (électricité, déchets), le prix des patentes ou les coûts des autorisations sont des exemples de gratuité éventuelle. En effet, si les associations bien établies ont peut-être une certaine aisance financière, les associations qui émergent font parfois face à de plus grandes difficultés. Le cas échéant, ces avantages devraient être accordés sous certaines conditions. Parmi celles-ci, on peut imaginer des critères tels que le but non lucratif, la non-discrimination (sexe, âge ou de nationalité) ou encore la visée locale ou publique. L'objectif est donc de bien tendre la main aux associations d'Aigle, de les encourager et de leur montrer que le monde politique est là pour les soutenir et que la commune leur est redevable.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver le postulat suivant et de le renvoyer directement en Municipalité en lui demandant de bien vouloir étudier les points suivants :

1. Etablir un règlement pour la mise à disposition du matériel communal, ainsi qu'une liste du matériel disponible
2. Evaluation des moyens possibles pour rendre gratuit une grande partie des services que la ville facture aux associations locales à but non lucratif
3. Mise en place d'une politique générale visant à favoriser l'activité des différentes associations à but non lucratif, en s'inspirant notamment des différentes pratiques dans d'autres villes de Suisse ».

La discussion est ouverte :

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, informe que la Municipalité accepte avec plaisir ce postulat et demande de l'accepter.

Avant la prise en considération de ce postulat, Mme Anne **CROSET** (EA) souhaite éclaircir trois points. Elle demande au postulant s'il estime, à ce jour, que la ville associative à Aigle est faible. Deuxièmement, si son postulat fait écho à une demande formulée par l'USLA. Pour terminer, le postulat fait état de la position et des différentes pratiques dans d'autres villes de Suisse qui ne sont pas mentionnées. Elle demande dès lors plus de précisions.

M. Pierre-Yves **BRELAZ** répond que la vie associative à Aigle n'est pas faible et qu'il ne s'agit pas d'un retour de l'USLA. Sur la dernière question, il indique un manque de règlements. Effectivement, la commune doit mettre à disposition du matériel, payant ou pas, mais cela doit se faire de la même manière pour chaque association. Aujourd'hui, il y en a pour lesquelles la gratuité se fait lorsqu'elles en font la demande à la commune. Cependant, il y en a qui ne le savent pas et ne reçoivent pas ce retour d'exonération ou d'annulation de factures. Il s'agit simplement d'éclaircir tout cela et de faire les choses de manière très claire, avec un règlement qui dit que les associations de la ville peuvent avoir peut-être du matériel gratuit ou pas, en fonction de ce qu'ils font. Il ne voit pas pour quelles raisons les grandes associations pourraient avoir de la gratuité, alors que les petites devraient payer pour leurs tables et leurs bancs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Pierre-Yves Brélaz (PLR), intitulé « pour une vie associative forte à Aigle ».

À main levée et à l'unanimité des membres présents (3 abstentions), **le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

4.2 POSTULAT INTITULÉ "POUR LA CRÉATION D'UNE OU DE PÉPINIÈRE(E) URBAINE(S) ET L'ENTRETIEN DU PARC FORESTIER URBAIN" DÉPOSÉ PAR ALEXANDRE FAVRE (PLR)

La parole est passée M. Alexandre **FAVRE** (PLR) pour exposer son postulat, dont la teneur est la suivante :

« Le défi représenté par le réchauffement climatique nécessite des réponses fortes et, si possible, de l'anticipation.

La création d'une ou de plusieurs pépinière (s) urbaine (s) en pleine terre irait dans ce sens.

Cela contribuerait à créer des îlots de fraîcheur, favoriserait la biodiversité, éviterait la pénurie de matériel végétal déjà observée dans les pépinières en rupture de stock au vu de la forte demande des agglomérations pour leur arborisation, diminuerait les transports de plantes depuis l'étranger, néfastes au climat et à la santé de l'arbre, permettrait d'avoir des sujets acclimatés et adaptés à notre micro-environnement, fournirait des arbres plus âgés donc plus développés tout en augmentant fortement leurs chances de survie, leurs vitesses de croissance et, in fine, leurs longévités.

L'aspect éducatif pour la population par rapport au réchauffement climatique n'est également pas négligeable.

Des emplacements tels que, par exemple, la place Knie ou la parcelle située devant l'Aiglon, la place des Couleurs, les parcs Monséjour et St-Pierre ou les préaux des écoles seraient potentiellement à même d'accueillir ces pouponnières végétales.

Concernant les cours d'école, outre les bienfaits climatiques, cette mesure pédagogique permettrait de sensibiliser la jeunesse aux défis climatiques et de la biodiversité, tout en créant des espaces de vie de qualité pour la population allant dans le sens de notre plan directeur.

Ce serait également l'occasion de réfléchir à l'engagement d'un ou une véritable spécialiste en arbres urbains afin de s'occuper de façon permanente, efficace et pérenne de notre patrimoine forestier urbain en parallèle de l'entretien de la ou des pépinières urbaines.

En conclusion, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la création de pépinières urbaines et l'entretien de notre patrimoine arboricole et de soumettre son analyse et ses propositions au Conseil communal. Le PEC en cours d'élaboration pourrait représenter l'occasion idéale d'y répondre ».

La discussion est ouverte :

M. Jacques **VACHERON** (PLR) va soutenir ce postulat, mais le complète d'une réflexion qui devrait également être faite pour une plus grande arborisation des préaux scolaires, afin qu'ils ne soient pas que de pauvres rectangles de bitume, ou autres îlots de chaleur, mais un véritable lieu de vie plus vert et plus inclusif. Les bienfaits climatiques seraient peut-être minimes, mais cela serait une mesure pédagogique visant à sensibiliser la jeunesse aux défis climatiques et de la biodiversité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Alexandre Favre (PLR), intitulé « Pour la création d'une ou de pépinière(s) urbaine(e) et l'entretien du parc

5. ELECTIONS :

- | DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL
- | DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL
- | DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL
- | DES SCRUTATEURS ET DES SCRUTATEURS SUPPLÉANTS
- | D'UN(E) MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION

Président

M. Samuel OBI (les Verts) propose la candidature de M. Jean-François **SCHNEGG** qui est élu tacitement par acclamation.

M. Jean-François **SCHNEGG** remercie pour la confiance et salue la performance, l'activité et la sérénité du Président sortant. Merci Pierre !

Premier vice-Président

M. Marcel-Jacques BACCA (EA) propose la candidature de M. Jean-François **CROSET** qui est élu tacitement par acclamation.

Deuxième vice-Président

M. Alexandre FAVRE (PLR) propose la candidature de M. Jacques **VACHERON** qui est élu tacitement par acclamation.

Scrutateurs

M. Cyril ZOLLER (ALT) propose la candidature de Mme Gwendoline **BORBOEN** qui est élue tacitement par acclamation.

M. Stéphane TILLE (UDC) propose la candidature de M. Didier **BADAN** qui est élu tacitement par acclamation.

Scrutateurs suppléants

M. Marco ALLENBACH (PSA) propose la candidature de M. Okita **LUSSAMAKI** qui est élu tacitement par acclamation.

M. Jacques VACHERON (PLR) propose la candidature de M. Bruno **BERSIER** qui est élue tacitement par acclamation.

Membres à la commission de Gestion

M. Jacques VACHERON (PLR) propose les candidatures de Mme Martine **CHESEAUX** et Pierre-Alain **SCHWEIZER** qui sont élus tacitement par acclamation.

M. le Président adresse toutes ses félicitations aux prénommés pour leur entrée en fonction le 1er juillet prochain.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Roberto **FUCILE** (Alt) se doit de répondre à Mme la Conseillère M. DROZ qui avait évoqué, lors d'un conseil communal, la question d'hélicoptère à la Braderie d'Aigle. Il profite de cette séance pour annoncer qu'il n'y aura plus d'hélicoptères qui survoleront le ciel aiglon durant la manifestation. Bien entendu, cela représente un coût, donc si certains veulent donner de l'argent au comité, c'est avec plaisir. Pour la question des gobelets qui avait également été abordée, le comité réfléchit et travaille en étroite collaboration avec les Autorités pour trouver une solution, mais pour l'heure, c'est très compliqué logistiquement et financièrement parlant.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) salue l'initiative de M. le Président d'avoir voulu siéger au Parlement de Lausanne. Personnellement, il y était favorable et se réjouissait d'y aller. Il l'encourage vivement à aller dans cet objectif, car il n'a pas dû être simple de changer les plans à la dernière minute. Il profite de dire que malheureusement, les mécontents et les râleurs se sont fait plus entendre que les silencieux qui soutenaient son initiative d'aller là-bas. Le droit de manifester est un droit établi en Suisse et malheureusement parfois, les manifestants se font plus entendre que la majorité silencieuse qui aurait été enchantée d'aller au Parlement.

Mme Anne **CROSET** (EA), premièrement, demande à M. le Municipal S. MONTANGERO où en est l'action préventive de l'archéologue cantonal, concernant les ossements trouvés à la rue Samuel Cornut.

Deuxièmement, elle demande s'il a été repéré, sur le territoire de la commune, la présence de moustiques tigre ou de larves de ces sales bêtes qui représentent un danger certain pour la population, dès lors qu'ils sont porteurs de virus tout à fait méchants.

Troisièmement, elle s'est laissé dire que les panneaux de signalisation qui indiquent le nombre de places de parc à disposition pour les automobilistes, présentent un certain nombre de dysfonctionnement. Est-ce dû à une malfaçon ou à un défaut d'entretien ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que pour les travaux entrepris à la rue Samuel Cornut, la commune a trouvé un terrain d'entente avec le service archéologique du canton de Vaud, afin de pouvoir poursuivre les travaux et ne pas faire de fouilles archéologiques conséquentes comme proposé par ce service. Une solution technique a été trouvée pour éviter un puits perdu sur le bas de ladite rue pour pouvoir terminer cela rapidement, sans entraver le chantier par des fouilles importantes et aussi coûteuses à charge de la commune.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) a constaté un problème lorsque les camions viennent décharger à la Migros. Il serait bien d'y assister une fois, car lorsqu'ils arrivent, ils sont obligés de se présenter en rentrant l'arrière du camion. À présent, un poteau de circulation interdite a été posé sur la limite. Quand il n'y a que le camion, cela va juste, par contre, quand il a la remorque, il bloque la route pendant en tout cas une demi-heure. Il faudrait déplacer ce poteau de deux mètres en direction de la gare.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, prend bonne note de la remarque. Il y a encore un travail d'affinage à faire dans cette partie du quartier et de la place de la gare. Cette amélioration ne sera pas la seule à faire encore de ce côté-là.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond à Mme la Conseillère A. CROSET. À sa connaissance et selon les responsables, il n'a pas été indiqué la présence de moustique tigre, ni de larve. Il ne sait pas si cela a été réellement recherché, en tous les cas, ils n'ont pas été interpellés sur cette question-là. La commune va toutefois poursuivre ses investigations, mais aucun cas n'a été annoncé.

Concernant les panneaux signalétiques des stationnements aux entrées de ville, ils sont actuellement en phase de calibrage par rapport à l'accès au stationnement, en particulier celui de Chevron. Cela concernait les

abonnements et l'objectif est de le recalibrer pour réévaluer le nombre d'abonnements effectifs dans le parking, afin de permettre une sorte de sur-booking. Mais en réalité, tous les parkings procèdent de cette manière-là et au final, il y a toujours des places de parc disponibles. Il manquait aussi un certain nombre de composants par rapport à ces éléments-là et la société est en contact avec un collaborateur de la commune pour avancer au plus vite.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) invite la Municipalité à aller jeter un coup d'œil entre le chemin des Fontaines Claires et le pont métallique du Larrevouin. Le passage est extrêmement raide, les marches sont totalement pourries et il y a beaucoup plus dangereux avec les barrières de sécurité. L'une d'elles a un montant cassé, il suffit de s'appuyer dessus pour tomber et une autre est désolidarisée du sol. Il vaudrait la peine d'aller urgemment jeter un coup d'œil là-bas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

« Il y a douze mois, je ne vous cachais pas mon émotion et je ne la cache toujours pas. Il est vrai que présider durant douze mois ce Conseil a été un défi pour nous, mais surtout un honneur. J'ai été très honoré de la confiance que vous m'avez accordée. Il est vrai qu'il y a dix ans, si on m'avait dit que je serais président du Conseil communal d'Aigle, j'aurais rigolé et finalement, oui, c'est vrai, je l'ai été. Ce n'est pas la commune qui m'a vu apprendre à marcher, ce n'est pas la commune qui m'a vu apprendre à faire du vélo, mais à quelque part, c'est la ville qui m'a vu grandir, mais différemment. Et c'est quand même grâce à vous toutes et tous que je dois cela. J'ai sûrement appris beaucoup en une année, cette fonction m'a probablement plus apporté que ce que moi, j'ai apporté au Conseil. Je souhaite remercier l'administration communale, car la légende urbaine qui dit que ces fonctionnaires n'en foutent pas une, c'est réellement une légende, car quand on est régulièrement en contact avec elle, on voit que ça travaille. On peut donc les remercier pour leur engagement, leur travail. Il y a parfois des soucis, mais on trouve toujours des solutions pour pouvoir aller de l'avant. Je tiens donc à remercier l'administration, le service de conciergerie. Je tiens aussi à remercier la Municipalité avec qui j'ai eu quelques contacts, pas particulièrement étroits, car je ne suis pas demandeur, mais c'est une façon aussi d'approcher les gens. Et puis le bureau, les vice-présidents qui ont toujours été derrière moi, qui m'ont donné un coup de main, qui sont allés se faire former sur le nouveau vote électronique à ma place. Je pense aussi aux scrutateurs et à leurs suppléants qui m'ont prêté un peu leurs yeux durant toutes les séances de Conseil et qui ont travaillé deux fois plus que d'habitude. Puis on ne va pas oublier l'huissier, car s'il y avait un sac de nœuds à démêler, on l'appelle et il règle tout sans problème ; c'est un mec super ! Puis je garde le meilleur pour la fin, pour Véronique, qui travaille parfois aussi longtemps le soir et qui lorsqu'elle quitte la séance de Conseil continue de travailler pour remettre les documents dans les temps. Cette nana est extraordinaire, c'est une secrétaire qui bosse et qui a tout le temps le sourire, même lorsqu'on lui casse les pieds ! Je vous demande d'applaudir tous ces membres du bureau. Pour conclure, on arrive à une sorte de tournant et je souhaite à M. SCHNEGG beaucoup de plaisirs, qu'il en ait autant que moi pour ces douze prochains mois, parce qu'il est vrai, c'est aussi du plaisir. Dans ce pays qui donne la possibilité à n'importe qui d'occuper des fonctions comme celles-ci, car on a des institutions démocratiques qui fonctionnent, soyons fiers de cela et soyons conscients que c'est un sacré privilège qui n'est pas donné à tout le monde. Je souhaite bon vent et beaucoup de bonheur à l'équipe du bureau qui va succéder dès le premier juillet. N'oubliez pas que le 30 juin, vous me verrez pour la dernière fois en tant que Président au cortège qui partira à 13h30 des Glariers ».

M. le Président se retire sous les vives applaudissements et ovations de l'Assemblée.

8. ALLOCUTION DE M. LE SYNDIC

« J'avais évidemment prévu de vous faire une petite lecture. Je dois dire que la soirée a été particulière à différents titres, du fait qu'il est déjà 23h33. Monsieur le Président, je dois dire que votre allocution a été exceptionnelle, couronnée de succès et d'une standing ovation pour vous féliciter. Je ne saurais faire mieux ce soir et vous priver de l'apéritif. Je ne vais donc pas lire cet excellent bouquin que je vous recommande, qui m'a été offert par Thierry Overnay, président du groupe BioFarm, qui est la société immobilière qui vient de créer le quartier Margencel. Ce livre « Ecouté et osé pour entreprendre avec succès » que j'aurais aimé lire, a 30 ans. Pour résumer, je voulais féliciter M. CALORE. Nous sommes un peu tous miliciens, moi un peu moins, mes collègues encore un peu moins et vous, encore moins dans le sens de vos fonctions, mais quand même, nous le sommes tous. Monsieur le Président, vous n'êtes pas n'importe qui, ni vous, ni vos prédécesseurs, ni vos successeurs. Et vous arrivez à ce que finalement, une personne puisse accéder à ce siège de président du Conseil, c'est juste magnifique dans notre démocratie, dans notre système de milice et d'autant plus, puisque vous n'avez jamais caché votre situation la fois où on s'est rencontré pour parler des aménagements possibles et imaginables dans le cadre de votre fonction. Nous avons pu en discuter de manière très ouverte. Cela a commencé par dire que vous ne voyiez rien de ce qu'il y a devant, cela n'allait pas être simple. Cependant, au nom de la Municipalité, mais aussi de l'administration communale, que vous venez de remercier à juste titre, nous vous remercions pour cela, pour votre engagement durant cette année et nous vous félicitons pour votre parcours, c'était exceptionnel. Merci pour ce que vous êtes, merci pour ce que vous avez fait. J'avais imaginé vous offrir un bouquin en braille, mais s'il était fait en braille, il aurait un sacré volume, car il s'agit d'un vieux livre d'un peu plus de 2'000 ans. Néanmoins, nous avons imaginé un autre cadeau qui, vu les délais, n'est pas encore arrivé. Je vous le remettrai en main propre au plus vite, j'espère encore avant la fin du mois. En attendant, nous avons le plaisir de vous offrir quelques petites douceurs puisque nous nous sommes laissés dire que vous aimiez les bonnes choses, ainsi qu'un présent avec le nouveau cartonnage des vins de la commune d'Aigle. Encore une fois, merci beaucoup pour tout et bonne suite pour vos activités au sein du Conseil.

Je disais que ce livre parlait d'écouter, d'oser pour entreprendre. Cela demande beaucoup d'humilité, beaucoup d'écoute, pour vous, comme pour nous. Cela demande aussi un peu de courage, particulièrement à un jeune retraité ce soir, pour se lancer aussi dans la course à la présidence. Monsieur SCHNEGG, il y a une tradition désormais, celle de vous remettre le pin's de président, un de plus pour vous, mais que vous n'avez pas encore. Au Guillon, on dirait qu'il vous identifierait éternellement, en tout cas pendant une année, mais je vous le remets officiellement et vous pourrez l'arborer dès le 1er juillet. À vous tous, je vous remercie pour tous les travaux, pensez à ce système de milice si important, à l'honneur que vous avez de représenter la population aiglonne, même quand les séances durent 04h30, au respect des uns et des autres, de la Municipalité aussi, parce qu'on est aussi, dans le fond, un peu milicien, on fait de notre mieux pour la population aiglonne, pour notre ville que l'on aime tant et qui le mérite tant. Je vous souhaite une belle suite de soirée, un bel été, profitez de vos proches, profitez de vous reposer. Bon été et bonne santé ! »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h40.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Pierre CALORE

La secrétaire :
Véronique DELADOEY